

Les essentiels AMIS des AÎNÉS

FRANCE

LA PARTICIPATION CITOYENNE DES AÎNÉS N°1



LA PARTICIPATION CITOYENNE DES AÎNÉS N°1



ÉDITO



Depuis plus de dix ans, l'Organisation Mondiale de la Santé promeut la dynamique Villes et Communautés Amies des Aînés et valorise le vieillissement actif comme l'une des réponses au défi de notre société qu'est la longévité.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, en France, contribue au développement de territoires bienveillants envers les générations âgées et favorise une démarche concrète d'amélioration de l'environnement urbain et social.

Ces fascicules ont été réalisés afin de permettre de croiser les regards, les connaissances et les expériences réussies autour des thématiques du programme Villes Amies des Aînés. La volonté des auteurs n'est autre que de proposer des pistes de réflexion et d'actions, convaincus qu'une société pour tous les âges peut être construite si l'on réunit l'ensemble des acteurs qui souhaitent s'impliquer dans un objectif et un état d'esprit communs.

Élus, habitants de toutes générations, professionnels de terrain et chercheurs livrent dans cet ouvrage leurs convictions et contribuent ainsi à la lutte contre l'âgisme, renforçant de cette façon l'indispensable sentiment d'appartenance des habitants à leur territoire de proximité.

Vivre ensemble activement dans un XXI^e siècle qui découvre l'allongement de la durée de vie est un formidable défi qui resitue le vieillissement comme une chance individuelle que nous pouvons transformer en opportunité collective.

Pierre-Olivier Lefebvre,
Délégué Général
du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

Notre Temps

Avec plus de 4,5 millions de lecteurs chaque mois, le magazine Notre Temps, et sa plate-forme digitale www.notretemps.com est le plus grand lieu de rassemblement et d'information des retraités de France.

Fondée il y a bientôt 50 ans de cela, Notre Temps est LA marque de référence pour une information indépendante, vérifiée, proche de ses lecteurs dans leur projet de vie à la retraite.

Notre Temps se veut aussi et avant tout un projet citoyen, toujours à l'écoute de toutes les innovations dans le domaine de l'intergénération et du mieux vivre au quotidien, et en particulier dans la commune. C'est dans cet esprit que s'est noué un partenariat étroit entre Notre Temps et le réseau Villes Amies des Aînés, afin d'encourager, soutenir et informer sur toute la dynamique dans les communes autour de cette vaste problématique qui concerne une population de plus en plus

large, et de plus en plus demandeuse de solutions innovantes.

Nous sommes fiers de faire partie de ce projet, français mais aussi mondial, qui entraînera bientôt un très grand nombre de communes dans l'Hexagone.

Vous pouvez compter sur nous pour se faire l'écho de votre dynamisme !

Maxime de Jenlis
Éditeur de Notre Temps

www.notretemps.com



AG2R LA MONDIALE IMPLIQUÉ AUPRÈS DES AÎNÉS

Gestionnaire de la retraite complémentaire de plus de 4 millions de retraités, AG2R LA MONDIALE est fortement engagé dans la protection sociale des aînés et la promotion du « bien vieillir ». Ainsi chaque année, dans le cadre de son engagement social, il initie plusieurs centaines de projets, en partenariat avec des acteurs locaux : start-up, PME, associations, services de l'État, et bien sûr, les collectivités locales.

Car l'une des forces d'AG2R LA MONDIALE, c'est son ancrage territorial : en effet, ses équipes sociales régionales sont présentes sur l'ensemble du territoire national, ce qui lui permet une grande proximité avec ses retraités, ses assurés et

ses partenaires. Il expérimente des projets localement avec des assurés et des structures de terrain, puis adapte et déploie à grande échelle les solutions susceptibles d'avoir le plus d'impact dans la vie des aînés et de leurs aidants.

C'est pourquoi AG2R LA MONDIALE est devenu partenaire du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés en 2015, avec la ferme intention de renforcer la collaboration avec ses membres, pour le plus grand bénéfice de ses aînés !

À PROPOS D'AG2R LA MONDIALE

AG2R LA MONDIALE, 1^{er} groupe d'assurance de protection sociale et patrimoniale en France, propose une gamme complète de produits et de services en

retraite, épargne, prévoyance et santé. Acteur de référence en assurance de la personne présent sur tous les territoires, le Groupe assure les particuliers, les entreprises et les branches, pour protéger la santé, sécuriser le patrimoine et les revenus, prémunir contre les accidents de la vie et préparer la retraite. Société de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste, AG2R LA MONDIALE cultive un modèle de protection sociale unique qui conjugue étroitement rentabilité et solidarité, performance et engagement social. Le Groupe consacre chaque année plus de 100 millions d'euros pour aider les personnes fragilisées et soutenir des initiatives individuelles et collectives.

www.ag2rlamondiale.fr

SOMMAIRE

- p. 2 **Edito** (Pierre-Olivier Lefebvre)
- p. 3 **Les partenaires des Essentiels amis des aînés**
(Notre Temps ; AG2R LA MONDIALE)
- p. 5 INTRODUCTION**
Pierre-Olivier Lefebvre et Angélique Philipona
- p. 7 PARTIE I : VILLES AMIES DES ÂNÉS**
- p. 7 **Présentation de la démarche Villes Amies des Aînés**
- p. 11 **Villes Amies des Aînés : l'audit urbain, une étape fondamentale de concertation avec les habitants**
(Angélique Philipona et Pierre-Olivier Lefebvre)
- p. 15 PARTIE II : LE POINT DE VUE DES CHERCHEURS**
- p. 15 **La consultation des aînés en France** (Angélique Philipona)
- p. 22 **Définitions et enjeux de la participation sociale, Quelques éclairages issus de la recherche internationale** (Jean-Philippe Viriot Durandal, Marion Scheider, Tabitha Oubda et Thibault Moulart)
- p. 26 **La participation citoyenne des aîné(e)s : défis et enjeux de la démarche Villes Amies des Aînés**
(Edith Gaillard)
- p. 29 **Citoyenneté et solidarité dans la vieillesse : vers de nouvelles formes d'habitat** (Anne Labit)
- p. 31 **Perspectives internationales autour de la participation des aînés** (Thibault Moulart, Mario Paris, Marion Scheider, Suzanne Garon, Jean-Philippe Viriot Durandal)
- p. 34 **De la participation des aînés : des pratiques en Belgique francophone** (Geneviève Houlioux)
- p. 37 PARTIE III : DES ORGANISMES ENGAGÉS POUR LA PARTICIPATION DES ÂNÉS**
- p. 37 **Vieillir acteur et citoyen de son territoire**
(Agathe Gestin)
- p. 39 **Et si la mutation démographique était aussi une mutation démocratique ?** (CFDT-Retraités)
- p. 40 **Mobiliser et impliquer les citoyens en renforçant leur « pouvoir d'agir » : un levier essentiel du développement durable des territoires et un accompagnement nécessaire** (Stéphanie Torrealba)
- p. 42 **Des seniors engagés auprès des acteurs économiques et sociaux : l'exemple d'ECTI !** (Bernard Cottrant)
- p. 44 **Vie et utilité sociale des « vieux » ?** (Marie-Françoise Fuchs)
- p. 45 **Citoyennage : Les personnes âgées s'expriment, les professionnels écoutent** (Romain Gizolme et Olivier Gaillet)
- p. 48 **La Fédération des Villes et Conseils de Sages : pour que la démocratie progresse...** (Philippe Gaboriau)
- p. 50 PARTIE IV : LES VILLES AMIES DES ÂNÉS S'ENGAGENT**
- p. 50 **L'interview du RFVAA : Saint-Etienne et la participation citoyenne des aînés** (Gérard Duplain)
- p. 53 **Partages d'expérience des Villes Amies des Aînés**
- p. 53 **L'Observatoire de l'âge - Dijon**
- p. 55 **Le conseil des seniors - Metz**
- p. 57 **Le conseil de sages - Floirac**
- p. 59 **Le conseil des seniors - Blagnac**
- p. 60 **Le conseil des aînés - Limonest**
- p. 62 **Les rendez-vous de l'âge - Besançon**
- p. 64 **Mission Bénévolat - Le Havre**
- p. 66 **Une retraite active et solidaire - Angers**
- p. 68 **Des seniors au service d'autres seniors - Dijon**
- p. 69 **Citoyens et habitants à tous les âges - Grenoble**
- p. 71 **L'épicerie solidaire - Floirac**
- p. 73 **Le challenge oratoire - Dijon**
- p. 75 **Belgian Senior Consultant - Bruxelles**
- p. 76 PARTIE V : L'ASSOCIATION**
- p. 76 **Présentation du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés**
- p. 78 **Le réseau mondial des Villes et Communautés Amies des Aînés** (Alana Officer)
- p. 79 ANNUAIRE DES SITES INTERNET**

REMERCIEMENTS

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés tient à remercier l'ensemble des acteurs qui se sont associés à ce projet et sans lesquels ce premier fascicule n'aurait pu voir le jour.

Notre Temps et plus spécifiquement Maxime de Jenlis, pour sa bienveillance et son soutien concret dans le cadre de la réalisation de ces livrets.

AG2R LA MONDIALE, partenaire fort du RFVAA sur de nombreux sujets tels que celui-ci ainsi que Romain Tribalat, Chargé de mission Projets et Partenariats, pour son soutien et ses conseils avisés.

Alana Officer, responsable du réseau mondial des Villes et Communautés Amies des Aînés de l'OMS pour le travail collaboratif et de confiance établi entre le RFVAA et le réseau mondial.
Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

remercie également l'ensemble des contributeurs de cet ouvrage :

Les Villes d'Angers, Besançon, Blagnac, Bruxelles, Dijon, Floirac, Grenoble, Le Havre, Limonest, Metz et Saint-Etienne.

Jean-Philippe Viriot Durandal, Professeur des Universités en Sociologie, Université de Lorraine, Président du REIACTIS...

Marion Scheider, Doctorante en Sociologie, Université de Lorraine, Chargée de Recherche REIACTIS

Tabitha Oubda, Doctorante en Sociologie, Université de Lorraine, Chargée de mission REIACTIS

Thibault Moulart, Maître de conférences en Sociologie, Université de Grenoble Alpes, membre du REIACTIS

Edith Gaillard, Maître de Conférences en Sociologie, Laboratoire de recherche LABERS, Université de Bretagne Occidentale

Anne Labit, Maîtresse de conférences en sociologie/ Université d'Orléans, Laboratoire CITERES - CNRS/

Université de Tours

Mario Paris, Phd., Professionnel de recherche et Professeur Associé, Université de Sherbrooke, Québec, Canada

Suzanne Garon, Professeure titulaire, Université de Sherbrooke, Québec, Canada

Geneviève Houlioux, Directrice du Département Ressources scientifiques de l'Observatoire de la Santé du Hainaut
La Fondation de France et Agathe Gestin, Responsable du programme Grand âge

La CFDT-Retraités et Dominique Fabre, sa Secrétaire Générale

Les CPIE et Stéphanie Torrealba, sa Directrice Adjointe ECTI et Bernard Cottrant, son Président

OLD'UP et Marie-Françoise Fuchs, Co-présidente de son Comité Scientifique

Citoyennage et Olivier Gaillet, chef de projet adjoint La Fédération des Villes et Conseils des Sages et Philippe Gaboriau, son Président.

PARTICIPATION CITOYENNE & VIEILLISSEMENT

Premier livret d'une série coordonnée par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), celui-ci débute par un rapide retour sur la démarche Villes Amies des Aînés (VADA), permettant de resituer le domaine de la « *participation citoyenne* » au sein de ce programme. À la fois conçue comme l'un des huit domaines initiés par l'OMS et comme l'un des piliers de cette démarche fondée sur la notion de co-construction, la participation citoyenne s'inscrit comme étant un levier majeur afin de redonner une place à chaque génération dans une société éprouvant d'importants changements démographiques.

Si la participation des habitants est l'un des axes principaux de la démarche VADA qui doit se décliner à chaque étape de sa mise en œuvre, celle de l'audit urbain en est l'illustration la plus nette et constitue un prérequis à l'engagement de toute collectivité dans ce programme. Ainsi, le deuxième chapitre vise à détailler ce temps spécifique, ses enjeux mais également ses possibles déclinaisons pratiques. Pour cela, l'expérience de quatre territoires « amis des aînés » est rapportée, permettant de démontrer la souplesse du dispositif et l'importance de l'appropriation de la démarche par chaque décideur impliqué, et ce en fonction des spécificités du territoire.

Dans la seconde partie de ce fascicule thématique, des universitaires apportent leur contribution sur les enjeux liés à la participation citoyenne des retraités mais aussi sur la place qui leur est attribuée par la société afin d'exercer leur « pouvoir d'agir ». En ce sens, Angélique Philipona propose une revue des dispositifs de consultation qui se sont développés en France et dont l'évolution a mené à une transformation des pratiques. Jean-Philippe Viriot Durandal, Marion Scheider, Tabitha Oubda et Thibault Moulaert, membres du REIACTIS, proposent quant à eux une définition de la participation



Pierre-Olivier Lefebvre,

Délégué Général du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

Angélique Philipona,

Chargée de développement du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés,
Doctorante en sociologie, Centre Georges Chevrier, Université de Bourgogne - Franche-Comté



istock

sociale, mettant dans le même temps en lumière le domaine du bénévolat qui s'inscrit comme l'une des formes d'engagement social les plus investies par les retraités. C'est ce que rappelle également Edith Gaillard qui, dans la lignée des réflexions menées par l'équipe de recherche ECLIPS, évoque à son tour l'engagement fort des citoyens âgés dans les dispositifs de consultation - y compris VADA - et dans le milieu associatif. En employant les termes d'« environnement urbain participatif », elle souligne la place des petits actes quotidiens accomplis par les aînés qui contribuent, aux côtés des instances plus formelles, à leur conférer un rôle et une utilité sociale. Plus spécifiquement, Anne Labit met en avant l'exemple des formes alternatives d'habitat dont une part grandissante des retraités choisit afin d'exprimer sa solidarité et sa citoyenneté. Ce faisant, elle souligne la manière dont les retraités, souvent soutenus par les collectivités, se saisissent eux-mêmes des problématiques qu'ils rencontrent pour y trouver des solutions concrètes. En guise d'ouverture, les deux derniers

textes abordent une vision internationale de la participation sociale. Tout d'abord, Thibault Moulaert, Mario Paris, Marion Scheider, Suzanne Garon et Jean-Philippe Viriot Durandal mettent en perspective la notion de participation initiée par l'OMS tout en soulignant les différentes mises en pratique en fonction des pays. Ainsi, les auteurs partagent leurs réflexions au sujet de l'effet concret de la consultation sur les processus de décision, des risques de l'unique usage de la consultation directe au détriment d'autres formes de participation citoyenne ou encore de la toute relative diversité des profils des retraités qui s'engagent. Enfin, la contribution de Geneviève Houioux, véritable retour d'expérience, est l'occasion de partager la démarche de consultation menée en partenariat avec les Conseils Consultatifs Communaux des Aînés par l'Observatoire de la Santé du Hainaut, en Belgique. En complément de ces apports théoriques, la troisième partie de ce livret recueille les contributions d'organismes qui s'engagent quotidiennement pour favoriser la participation des aînés et leur inté-

gration dans la société. C'est le cas de la Fondation de France qui revient sur son engagement de longue date afin que les retraités puissent rester citoyens et acteurs de la société jusqu'à la fin de leur vie, en particulier via le financement d'actions favorisant l'engagement de ces derniers dans la société.

Conscient de la nécessité d'impliquer les principaux concernés à la réflexion et de remettre leur parole au cœur du débat, le RFVAA a également souhaité donner la parole à des organisations de représentants de retraités dans ce livret. Chacun d'entre eux constitue l'illustration d'une retraite active et citoyenne qui, se saisissant des problématiques sociétales actuelles, proposent des réponses innovantes et engagées. Ainsi, la place du syndicalisme est rappelée par la CFDT-Retraité, partenaire du RFVAA, qui insiste notamment sur la nécessité de lutter contre la stigmatisation des retraités, rappelant que ceux-ci sont avant tout des adultes et une ressource importante pour la société tout au long de leur avancée en âge. Comme une démonstration de cela, l'Union Nationale des CPIE revient sur les principes d'action et les méthodes utilisées par les CPIE en tant que supports de mobilisation et d'implication des aînés. À son tour, l'association ECTI démontre l'importance, pour toute une part du public des retraités, de rester actif et utile au bénéfice de l'ensemble de la société. En

complément, l'association Old'Up réinterroge la place prise par chacun au sein de la société tout au long de son avancée en âge et propose d'imaginer ensemble des réponses à apporter afin de ré-insuffler du sens et de l'utilité à la vie des retraités. Afin d'aborder la problématique de la citoyenneté des aînés les plus vulnérables, la démarche Citoyennage remet quant à elle la parole des personnes âgées - y compris celles qui vivent en établissement - au cœur de l'attention et des débats. Sous un autre format, c'est ce que propose également la Fédération des Villes et Conseils de Sages en encourageant la consultation des retraités par les collectivités territoriales via la mise en place d'instances de ce type.

Dans la quatrième partie de ce fascicule, ce sont les Villes Amies des Aînés qui s'expriment au travers des nombreux projets menés afin d'encourager la participation des habitants de tous les âges dans le territoire. Suite à l'interview de la Ville de Saint-Etienne au sujet de la stratégie globale adoptée par la municipalité afin d'encourager la participation la plus large possible à la vie de la cité, un certain nombre de retours d'expérience sont proposés. Ainsi, Dijon, Metz, Floirac, Blagnac ou encore Limonest livreront les détails pratiques du fonctionnement de leurs instances participative de type « Conseil de Sages ». En complément,

les fiches « *retour d'expérience* » des communes de Besançon, Le Havre, Angers, Grenoble ou encore Bruxelles proposent un retour détaillé sur des actions innovantes contribuant à encourager la participation des habitants à la vie de la cité.

Au fil des époques, la sociologie des âges a vu ses concepts s'étoffer afin de pouvoir mieux prendre compte les évolutions et changements sociétaux liés à l'augmentation de l'espérance de vie, les évolutions sociétales, les changements de modes de vie ou encore la diversification des trajectoires de vie. Elle s'est dotée de nouveaux outils et a abandonné son exclusive préoccupation de l'âge pour aborder d'autres questionnements tels que les rapports intergénérationnels ou encore l'isolement. Toujours en ce sens, à la manière de Van de Velde, il nous paraît aujourd'hui tout à fait pertinent de militer « pour une sociologie politique des âges de la vie » (Van de Velde, 2015, p. 127)¹. La sociologie des âges a mûri et doit désormais prendre en compte non seulement les conditions de vie des aînés mais aussi leurs conditions d'existence dans la démocratie, c'est-à-dire à la place qui est donnée à leur parole et à l'accueil qui leur est réservé par l'ensemble de la société. Malgré sa non-exhaustivité, nous espérons néanmoins que cet ouvrage y contribuera grâce aux différents points de vue dont il se fait le rapporteur. <



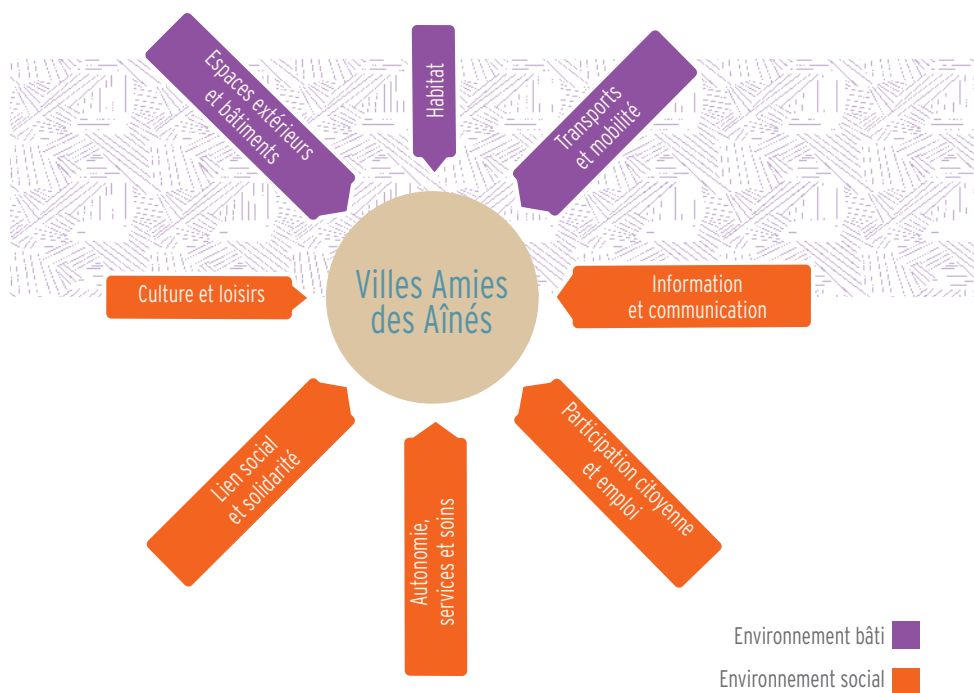
iStock

La démarche VILLES AMIES DES ÂNÉS

« *Villes Amies des Ânés* » (VADA) est une démarche d'adaptation de la société au vieillissement portée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Initiée en 2005 à Rio de Janeiro à l'occasion du 18^e Congrès de Gériatrie et de Gérologie, elle vise à encourager une prise en compte globale des enjeux liés au vieillissement de la population. Dès 2010, suite à la mise en œuvre du Protocole de Vancouver largement soutenue par les chercheurs québécois, un réseau mondial des Villes et Communautés Amies des Ânés¹ est créé par l'OMS afin d'encourager les échanges d'expérience entre des territoires engagés du monde entier. Parallèlement à l'entrée de plusieurs centaines de territoires au sein de ce réseau mondial, des réseaux affiliés ont été créés, dont le Réseau Francophone des Villes Amies des Ânés² (RFVAA). Ces derniers se sont appropriés la démarche et l'ont déclinée afin de mieux répondre aux organisations et enjeux de territoires plus réduits. La démarche VADA telle qu'elle est décrite ci-après reprend les caractéristiques de la dynamique ainsi qu'elle est promue au niveau français et plus largement par le RFVAA. Il s'agit d'une démarche politique pouvant être mise en œuvre dans des territoires de toutes tailles.

1. UNE PRISE EN COMPTE GLOBALE DU QUOTIDIEN DES PLUS ÂGÉS

Via l'élaboration du programme VADA, l'un des objectifs principaux consiste à s'extraire d'une vision exclusivement médico-sociale de l'avancée en âge afin de prendre en compte de manière plus générale la vie quotidienne des habitants vieillissants. Pour y parvenir, l'OMS a introduit huit thématiques de l'environnement social sur lesquelles les territoires impliqués s'engagent à initier une réflexion et un travail d'amélioration.



Les huit domaines décrits dans ce schéma ne sont pas ceux qui ont été initiés par l'OMS à l'origine du programme. En effet, afin d'assurer une plus grande adéquation entre la démarche VADA et l'organisation française, le RFVAA a renommé chacun de ces thèmes. Plus de 300 étudiants de filières diverses ont contribué à redéfinir ces thématiques en proposant de nouveaux noms. Par la suite, ce sont les VADA du Réseau Francophone qui ont voté afin de déterminer les termes les plus appropriés. Aujourd'hui, ces huit domaines ont été adoptés à la fois par le RFVAA mais également par toutes les villes adhérentes.

1. L'habitat

Le logement est un critère essentiel au bien-être et à la sécurité des personnes âgées. Il est en partie le garant du maintien de l'autonomie. Un logement adéquat participe en effet à préserver l'indépendance des aînés et véhicule un effet très bénéfique sur leur qualité de vie.

D'une part, il est nécessaire que les aînés souhaitant déménager aient les possibilités de le faire, avec une gamme suffisamment large pour répondre à des besoins variés. La présence de services de proximité est vivement souhaitée par les aînés et constitue un véritable atout pour les quartiers concernés. De la même manière, le sentiment d'appartenance à la communauté locale a un poids important dans le domaine de l'habitat. Il est par ailleurs indispensable de s'intéresser aux conditions financières d'accessibilité au logement.

D'autre part, il est crucial que le logement puisse être adapté pour bien vieillir chez soi. S'il ne l'est pas, il est nécessaire de favoriser et de soutenir les travaux d'adaptation pour permettre aux aînés de vieillir chez eux dans le confort et la sécurité. De manière générale, l'intérêt particulier des aînés est à considérer dans le cadre d'un parcours résidentiel possible sur le territoire.

1. <http://agefriendlyworld.org/>

2. Voir chapitre sur le RFVAA

2. Les transports et la mobilité

L'accès aux transports constitue une condition essentielle pour favoriser le vieillissement actif. Plusieurs thématiques en sont directement dépendantes. C'est par exemple le cas de la participation sociale et citoyenne, ou encore de l'accès aux soins, aux services et à la culture. Une VADA doit prendre en compte cet enjeu en favorisant l'adaptation des moyens existants ou la création de nouveaux transports.

Il est nécessaire de pouvoir proposer aux aînés un large choix concernant la question du transport. La mobilité est un aspect déterminant qui doit être favorisé par une accessibilité économique mais aussi par la proposition de différents moyens adaptés à leurs besoins spécifiques. Ainsi, il est nécessaire d'accorder une importance particulière à la sécurité et au confort des véhicules pour en favoriser l'accès.

La conduite automobile est souvent un élément important aux yeux des aînés, qui peut être mise en lien avec l'image de soi, l'épanouissement personnel ou encore le vieillissement actif. Pour la soutenir au sein des villes, certains dispositifs doivent être repensés, concernant par exemple le stationnement, la remise à niveau ou encore la courtoisie des automobilistes.

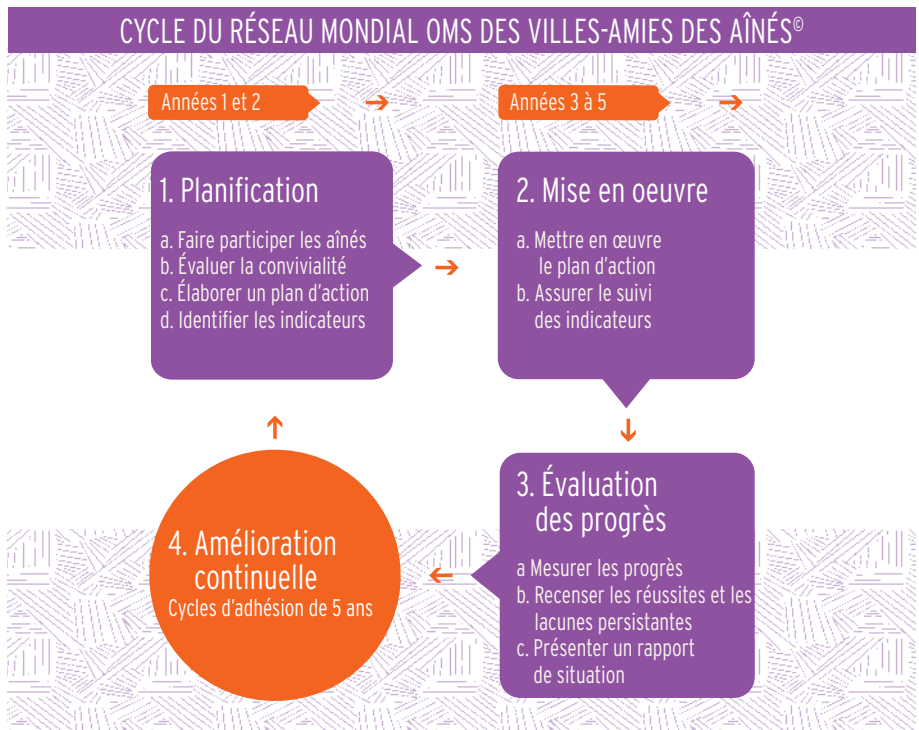
La réflexion porte également sur la mobilité inclusive et les ouvertures vers des transports collectifs ou solidaires adaptés.

3. Les espaces extérieurs et bâtiments

La possibilité de bien vieillir chez soi est fortement conditionnée par l'environnement extérieur. Il y a en effet un impact important sur la qualité de vie des aînés, sur leur mobilité et sur leur indépendance. Dans le but de favoriser l'égalité d'accès pour tous, une VADA doit intervenir sur l'environnement pour éviter les situations handicapantes et donc le confinement au domicile.

Le charme de la ville et son aspect accueillant constituent des éléments importants. Au-delà de la beauté intrinsèque de nos territoires, les collectivités ont un rôle à jouer concernant les espaces verts ou encore la propreté.

Par ailleurs, pour permettre aux aînés de sortir de chez eux, il est nécessaire de leur proposer différents moyens de se rendre là où ils le souhaitent. Ainsi, les édifices extérieurs doivent être adaptés aux besoins de tous. Une VADA doit être accessible à tous, en partie grâce à des trottoirs adap-



tés, des structures de repos et des toilettes publiques gratuites. La question de la sécurité est également un aspect primordial pour permettre à tous, et particulièrement aux aînés, de bien vivre dans la ville.

4. L'information et la communication

Pour favoriser le vieillissement actif au sein des municipalités, il est important que les aînés puissent maintenir une relation avec les autres habitants, mais aussi avec les événements se déroulant près de chez eux. En effet, la participation des aînés au tissu social et citoyen et leur accès aux services et aux soins dépendent largement de leur accès à l'information.

Les aînés doivent avoir un accès facilité à l'information pour pouvoir rester actifs et participer à la vie de la ville. Pour ce faire, l'offre et les supports d'information doivent être multiples. La formation aux nouvelles technologies semble actuellement d'une grande utilité pour favoriser l'accès à l'information. Cela étant, les supports traditionnels ne doivent en aucun cas être laissés de côté, sous peine d'exclure une partie de la population du fait de la fracture numérique. Pour une meilleure lisibilité des informations, des éléments simples mais importants doivent être pris en compte : taille des caractères, couleurs et nuances, lieux d'affichage, signalétique, etc... De même, un langage simple permet souvent d'atteindre un public plus large.

5. La culture et les loisirs

La notion de lien social est très présente dans la thématique « Culture et loisirs ». La participation sociale a un effet positif sur la santé et le bien-être de tous, y compris celui des aînés. Les VADA s'engagent ainsi à soutenir et accompagner les aînés pour qu'ils aient les moyens de s'impliquer dans le tissu social de leur ville.

Encourager la participation sociale, c'est agir dans le même temps et de façon efficace contre l'isolement des personnes âgées. En effet, la culture et les loisirs permettent l'interaction et la création de liens, entre autres de façon intergénérationnelle. Pour encourager cette participation, l'information apparaît comme un critère essentiel avec le fait d'avoir une gamme de choix suffisante. Par ailleurs, la condition première à la participation sociale des aînés est l'accessibilité. Elle se décline sous plusieurs formes, dont la première est l'accessibilité financière. De la même façon, les structures d'accueil doivent également être accessibles et donc adaptées aux besoins de tous, tant s'agissant des locaux que des horaires.

6. La participation citoyenne et l'emploi

La retraite ne marque en aucun cas la fin de la contribution apportée par les aînés au sein de leur ville et plus largement de la société. Ainsi, les VADA doivent s'engager dans la reconnaissance de la contribution à la vie locale des personnes âgées. Qu'il

s'agisse d'un emploi salarié ou d'une participation bénévole, la reconnaissance des compétences constitue un aspect important du bien-être et de la valorisation des aînés. De la même façon, cette participation est souvent l'occasion de créer un lien social et donc, de lutter contre l'isolement. Il est important que les aînés puissent travailler ou s'engager bénévolement s'ils le souhaitent. Pour cela, les offres doivent être suffisamment larges et adaptées à leurs attentes. En effet, les contraintes liées à l'âge ne doivent pas constituer un obstacle à un engagement bénévole ou salarié. De ce fait, des solutions doivent être apportées pour permettre une plus grande flexibilité des conditions d'emploi et d'engagement des plus âgés. Le rythme de vie est à prendre en considération car l'adaptation aux contraintes détermine la réussite de l'engagement.

7. L'autonomie, les services et les soins

Les services à domicile, les dispositifs médico-sociaux et les structures de santé constituent également des critères essentiels au maintien à domicile. Les VADA soutiennent leur action dans la mesure où ils permettent aux personnes âgées de vivre mieux et plus longtemps.

Le soutien de bénévoles au domicile des aînés les plus fragiles est un atout essentiel et doit être favorisé. Quels que soient les services proposés, ils sont toujours la garantie d'un lien social et d'une lutte contre l'isolement. Les services à domicile, autant que les établissements, permettent l'accompagnement des plus âgés. En ce sens, l'éventail des offres doit être le plus large et le plus accessible possible. La question de l'information est un critère important pour favoriser l'accès à ces services. D'autre part, la problématique de l'aide aux aidants doit aujourd'hui être pleinement prise en compte au sein des collectivités afin de permettre aux âgés les plus fragiles et à leur entourage de vivre de manière plus sereine.

Enfin, l'accès aux services de santé est un droit fondamental dont chacun doit pouvoir bénéficier. Ils doivent être accessibles et proches des aînés.

8. Le lien social et la solidarité

La thématique « Lien social et solidarité » est liée au regard, aux attitudes et aux com-

portements des autres habitants envers les personnes âgées. Ils forment un critère essentiel pour permettre aux aînés de bien vivre dans la cité. L'inclusion sociale et le respect des aînés favorisent le vieillissement actif et donc, le vieillissement en bonne santé. Le programme VADA, en tant que défenseur du vieillissement actif, s'attache justement à lutter contre l'âgisme. La discrimination mène en effet à l'exclusion. L'éducation du public à ce sujet constitue, de fait, un enjeu primordial.

Tous les habitants, y compris les aînés, doivent trouver leur place dans la ville et être intégrés à chacune des actions entreprises sur le territoire. Les actions intergénérationnelles sont par exemple une occasion de renforcer le sentiment d'appartenance des aînés.

2. ENCOURAGER UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE ET PARTICIPATIVE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Afin d'impulser une dynamique globale de prise en compte du vieillissement dans le territoire, la démarche VADA implique d'une part l'initiation d'un travail transversal entre les différents services de la collectivité et d'autre part un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs privés et associatifs du territoire.

Comme évoqué précédemment, la démarche VADA est articulée autour de huit domaines de l'environnement social et bâti. Pour pouvoir mener une réflexion de fond et agir sur chacune de ces huit thématiques, il n'est pas envisageable qu'un seul service (à savoir le CCAS, comme c'est régulièrement le cas), ne s'implique dans la démarche. En effet, c'est toute la collectivité qui doit s'engager et se sentir concernée par cet enjeu de société, tant au niveau technique que politique. C'est d'ailleurs pour cette raison que seule une délibération du Conseil municipal, départemental ou communautaire rend possible l'adhésion au RFVAA, signifiant ainsi l'engagement de l'ensemble de la collectivité. La création d'un comité de pilotage et d'un comité technique impliquant des délégations telles que les transports, la culture, la communication ou encore l'habitat est essentielle afin de mener à bien ce projet. De même, un travail important de diffusion, d'information et de sensibilisation des élus et professionnels de la collectivité est l'un des aspects essentiels pour une bonne mise en œuvre de la démarche. Par ailleurs, même si de nouvelles actions peuvent naître suite à l'audit participatif, la mise en œuvre d'une démarche VADA n'a pas pour objectif de démultiplier l'offre de

service public à destination des plus âgés. Elle consiste plutôt en la coordination des actions menées dans le territoire par un ensemble d'acteurs afin de garantir l'existence et l'accessibilité des services pouvant faciliter la vie des habitants de tous les âges. L'élaboration d'une dynamique partenariale et participative d'une VADA doit également s'illustrer à travers la réunion du triptyque d'acteurs garant de la bonne mise en œuvre de la démarche. En effet, pour que le programme VADA ait un impact concret dans le territoire, il est nécessaire de réunir l'engagement politique des élus, la compétence technique des professionnels et l'expertise d'usage des habitants. Cette dernière garantit la mise en place d'une dynamique ascendante (de type « bottom-up ») telle qu'elle est préconisée par l'OMS dans le cadre de ce programme.

3. DÉVELOPPER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DES HABITANTS À LEUR TERRITOIRE

L'une des visées principales du programme VADA est de permettre aux habitants de se sentir pleinement acteurs et citoyens de leur territoire, et ce quel que soit leur âge. L'intégration des habitants âgés à la mise en œuvre de la démarche et leur implication dans un travail de co-construction en lien avec la collectivité garantit à la fois une meilleure adéquation entre les besoins et les réponses apportées mais également la reconnaissance de la place de chacun via une prise en compte des besoins spécifiques liés à l'avancée en âge.



iStock

La démarche VADA n'a donc pas pour objectif de créer une succession de dispositifs visant à répondre de façon marginale aux attentes des plus âgés mais bien de permettre à l'ensemble des habitants de bénéficier des services classiques autant que possible. Il s'agit là d'un enjeu majeur puisque au-delà du vieillissement démographique, nos territoires sont aujourd'hui confrontés à un phénomène inédit qu'est la modification du rapport entre les générations. En effet, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus dépassera pour la première fois celui des jeunes de moins de 20 ans. En 2015, les proportions de ces deux groupes d'âges étaient déjà quasiment égales et les projections de l'INSEE à l'horizon 2060 annoncent d'ores et déjà que la proportion des moins de 20 ans sera de 22,1 % tandis que celle des 60 ans et plus sera de 32,3 % (Blanpain et Chardon, 2010). Par conséquent, au-delà des effectifs, la proportion d'usagers âgés est en pleine croissance dans nos territoires. Ainsi, si l'intégration des plus âgés aux dispositifs classiques permet de développer leur sentiment d'appartenance au territoire et donc leur bien-être par la non-stigmatisation, elle permet également d'engager un travail d'adaptation incontournable pour réduire les dépenses publiques.



4. LUTTER CONTRE L'ÂGISME

Le terme d'« âgisme » désigne l'ensemble des discriminations fondées sur l'âge. Selon l'OMS, qui en fait l'un de ses axes de travail prioritaires, les discriminations liées à l'âge sont aujourd'hui aussi universelles que le sexisme ou le racisme. L'un des stéréotypes les plus fréquents à ce sujet consiste à dire que les personnes âgées représentent un coût et un fardeau pour la société.

À l'heure actuelle, les discriminations liées à l'âge sont pour la plupart communément admises, y compris dans leurs formes les plus directes : qui n'a jamais pensé ou entendu un proche se plaindre de la conduite automobile des plus âgés ? Qui n'a jamais pensé ou entendu un proche se demander pourquoi est-ce que les « vieux » décidaient d'aller faire leurs courses le samedi matin ? D'aller à la boulangerie à midi pile ? De prendre les transports en commun aux heures de pointe ? Plus direct encore, il a même été proposé de fixer un âge maximum afin de pouvoir être candidat à une élection. Il ne s'agit là que de quelques exemples simples mais ceux-ci peuvent évidemment interroger la place des aînés dans la société et les représentations qui pèsent sur le vieillissement. Malgré la fréquence de ces discriminations, elles ne sont que très peu traitées par les médias, les chercheurs ou les associations de lutte contre les discriminations. La plupart du temps, la question de l'âgisme est traitée quasi-intégralement en lien avec le thème de l'emploi, ce qui est également nécessaire puisque l'âge est l'un des principaux critères de discrimination dans ce domaine. Aujourd'hui, via la démarche VADA, les collectivités se doivent de contribuer à la lutte contre les discriminations directes en changeant le regard sur l'avancée en âge et en communiquant sur ce qu'est véritablement le vieillissement. En complément, il est également indispensable de lutter contre les formes indirectes d'âgisme en créant des dispositifs accueillants à l'égard de tous les âges.

5. LES PHASES DE LA DÉMARCHE

Dès lors que la collectivité a officiellement adhéré à l'association, elle est supposée réaliser un diagnostic territorial. Ce dernier vise à obtenir le portrait le plus fidèle et exhaustif possible des relations entre les aînés et le territoire en question. Il s'agit en fait de mettre en lumière les obstacles territoriaux à un vieillissement actif au sein d'une ville donnée. Pour ce faire, la

structure ascendante doit être privilégiée. Le programme VADA s'attache à être une démarche participative, dès le lancement du projet. Il est donc important que les aînés puissent être entendus et qu'ils puissent participer à chaque étape de la démarche afin que l'analyse des besoins soit fondée sur le retour d'expérience et le point de vue des aînés. Le diagnostic du territoire permettra de mieux saisir les atouts, les difficultés et les défis propres à chaque collectivité. Il doit également faire émerger les bonnes actions déjà engagées, mais qui ne sont pas toujours partagées entre les services.

Parallèlement à ce diagnostic, doit être organisé l'audit urbain. Il s'agit d'une étape de consultation réunissant un certain nombre d'habitants par groupe. On fait ici appel à l'« expertise d'usage », au vécu des habitants afin de cerner les points positifs du territoire ainsi que les voies d'amélioration possibles. Lors de cette étape, les habitants sont également encouragés à formuler des préconisations en faisant part de leurs idées. Les spécialistes du vieillissement, les fournisseurs de services et les aidants doivent eux aussi être entendus pour apporter des éléments complémentaires.

Suite au diagnostic et à la définition des axes prioritaires à développer, il est nécessaire d'établir un plan d'action. Ce dernier découle d'un croisement entre les retours de la démarche participative et le programme politique de la collectivité. L'élaboration du plan d'action se fait en deux temps : il faut d'abord préciser les objectifs souhaités pour établir ensuite des actions concrètes et réalisables. Une restitution doit ensuite avoir lieu dans un esprit de pédagogie afin que les habitants comprennent les choix qui ont été réalisés.

Une fois la première phase suivant l'entrée dans la démarche achevée, il convient de faire le bilan des projets entrepris. Ce bilan permettra de mieux comprendre pourquoi certaines actions n'ont pas pu être menées à terme et de relancer la dynamique en redéfinissant des axes prioritaires et en élaborant un nouveau plan d'action. Ce bilan peut être décliné en quatre étapes : un bilan global de la démarche VADA telle qu'elle a été mise en place sur votre territoire, un point sur les axes prioritaires, l'évaluation du plan d'action et enfin l'analyse des données. <

L'AUDIT URBAIN, une étape fondamentale de concertation avec les habitants

L'audit urbain est l'une des étapes fondamentales de la démarche Villes Amies des Aînés (VADA) (figure 1) en ce qu'il garantit la mise en œuvre d'une démarche ascendante, et donc la consultation des citoyens. Ce dernier vise en effet à recueillir la parole des habitants afin de mieux comprendre leur usage du territoire. Ce temps spécifique, qui a lieu au début de la démarche, permet aux habitants de s'exprimer sur les atouts de leur territoire de vie mais également sur des voies d'amélioration envisageables dans chacun des huit domaines de la démarche VADA. Ce sont les éléments issus de cet audit, lorsqu'ils sont croisés avec le portrait du territoire et le programme politique de la collectivité, qui sont à l'origine du plan d'action VADA.

En s'appuyant sur la méthodologie et sur les outils élaborés d'une part par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autre part par l'équipe de recherche de Sherbrooke, le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) a proposé un cadre de réflexion à ses adhérents pour la mise en œuvre de cette phase d'audit. En effet, le programme VADA tel qu'il a été initié par l'OMS et les différents outils qui ont été créés par le réseau mondial ont été pensés, dès les prémices de ce programme, dans l'objectif de s'adresser à des villes du monde entier. L'idée était alors que chaque territoire dans le monde, quels que soient son niveau de développement, ses caractéristiques démographiques ou encore ses spécificités culturelles soit en mesure d'appliquer ce programme. Le RFVAA,

Angélique Philipona,
Chargée de développement du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés,
Doctorante en sociologie, Centre Georges Chevrier, Université de Bourgogne - Franche-Comté

Pierre-Olivier Lefebvre,
Délégué Général du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

PHASE 1

PHASE D'INCLUSION DANS LA DÉMARCHÉ

- Implication des politiques (Maire et élus)
- Bilan et synthèse des actions déjà existantes en lien avec la démarche
- Nomination d'un responsable pour coordonner la dynamique
- Création de l'équipe projet
- Création du Comité de Pilotage
- Demande d'inscription de la démarche dans la politique municipale (conseil municipal)
- Demande d'intégration dans le Réseau mondial des VADA (OMS) et dans le RFVAA

PHASE 2

PHASE D'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC

- Portrait du territoire
- Audit participatif
- Audit technique
- Synthèse des résultats
- Priorisation des thématiques
- Diffusion des résultats

PHASE 3

PLAN D'ACTION

- Élaboration du plan d'action
- Mise en place d'un réseau local de partenaires
- Communication du plan d'action auprès de l'ensemble des acteurs
- Création d'outils de soutien à la mise en œuvre (humains, techniques et financiers)
- Mise en œuvre en mode gestion de projet

PHASE 4

RETOUR SUR EXPÉRIENCE

- Évaluation des résultats du plan d'action
- Bilan et synthèse
- Promotion et communication des évolutions réalisées
- Analyse et mise en œuvre des suites de la démarche VADA

Figure 1 : Les différentes phases de la démarche Villes Amies des Aînés en France (Lefebvre et Chapon, 2014)

quant à lui, malgré la diversité des territoires qui le composent en termes de taille, de ruralité, de proportion d'habitants âgés sur le territoire, d'histoire, etc., a néanmoins œuvré afin de proposer une méthodologie plus fine qui puisse permettre à chaque collectivité française (village, ville, communauté de communes, métropole, département ou région) de se saisir de ce programme sans crainte.

Un certain nombre de préconisations adaptées à l'organisation et au fonctionnement français ont donc été formulées afin de soutenir les collectivités dans la mise en œuvre de leur audit urbain. Ainsi, le RFVAA encourage les collectivités à créer des groupes de concertation composés de personnes âgées représentant l'ensemble des habitants du territoire en termes d'échantillonnage : répartition par âge, par sexe, par quartier d'habitation, par niveau socioéconomique, etc. Par ailleurs, le vieillissement de la population n'est pas uniquement l'affaire des plus âgés. Ainsi, il est recommandé d'associer à ces groupes des habitants de tous les âges pour que tout le monde puisse s'exprimer sur ses propres souhaits en la matière, puisque chacun est ou sera concerné par cette problématique (vieillesse individuelle, vieillissement des proches...). L'intégration d'habitants de tous les âges dans l'audit urbain contribue à adopter une approche du vieillissement tout au long de la vie et participe à l'évitement d'un potentiel conflit intergénérationnel. Plus le nombre de participants est important, plus l'étude sera approfondie et fiable. Il est donc conseillé de constituer suffisamment de groupes en fonction de la taille et des ressources de la municipalité. En termes d'animation de ces focus-groups, un fil conducteur a été proposé dans le Guide Français des Villes Amies des Aînés afin que chacune des thématiques de l'environnement social et urbain puisse être intégralement abordée lors de cette étape.



iStock

En parallèle de l'audit urbain, le RFVAA encourage l'organisation d'un audit technique visant à permettre également aux fournisseurs de services du territoire (associations, aides à domicile, bailleurs sociaux, prestataires de transports, etc) de s'exprimer au sujet des huit thématiques. Cette étape est également l'occasion d'initier le travail partenarial et de coordination qui prévaudra tout au long de la démarche.

Afin de soutenir les collectivités souhaitant mettre en œuvre le programme VADA, nous vous proposons ici la description de l'audit urbain de cinq collectivités de tailles différentes ayant engagé des démarches pertinentes dans leur territoire : Limonest, Laval, le Pays de Morval, Dijon et Bordeaux.

LIMONEST

Limonest est une commune de la métropole lyonnaise qui compte moins de 5 000 habitants. Déjà engagée dans le label « Bien Vieillir - Vivre ensemble », la municipalité a réalisé un audit urbain dès 2010, parallèlement à l'adhésion au réseau mondial des Villes et Communautés Amies des Aînés. Afin d'adapter le programme à la taille et aux ressources de la commune, l'équipe municipale a fait le choix de construire un questionnaire à destination des limonnois de 65 ans ou plus. Afin que chacun soit en mesure d'y répondre et puisse être soutenu dans le remplissage des questionnaires, un partenariat a été établi avec un service d'aide à domicile impliqué dans la commune. Cet élément est l'un des leviers essentiels pour favoriser la participation de tous les seniors, quel que soit leur degré d'autonomie.

Le questionnaire réalisé par la commune proposait aux habitants de faire part de

leur usage du territoire, à la fois social et bâti, par le biais de questions fermées. En complément, des questions ouvertes devaient permettre à tous de s'exprimer plus largement au sujet de chacune des thématiques.

Le taux de remplissage de ce questionnaire a été particulièrement concluant puisque sur l'ensemble des 531 Limonnois de plus de 65 ans, 205 personnes ont retourné le questionnaire rempli. Afin de compléter ces éléments majoritairement quantitatifs, plusieurs réunions d'échanges ont été organisées avec des seniors et des aidants afin d'évoquer plus en profondeur les points saillants issus des questionnaires.

LAVAL

La Ville de Laval, située en Mayenne, compte plus de 50 000 habitants. Elle s'est engagée dans la démarche VADA en 2015. Suite à la présentation publique de la démarche, la Ville a créé quatre groupes thématiques de travail visant à réaliser un audit technique du territoire : le premier sur le bâti, les espaces extérieurs, l'habitat, les transports et la mobilité ; le deuxième sur le lien social, la solidarité, l'autonomie, les soins et les services ; le troisième sur la culture, les loisirs, l'information et la communication ; le quatrième sur la participation citoyenne et l'emploi. Ces groupes ont été composés d'une dizaine de personnes chacun, issus d'associations du territoire ou de services municipaux. Par la suite, l'équipe municipale a fait le choix d'initier la dynamique de consultation des habitants par l'intermédiaire

d'un questionnaire. Ce dernier, intitulé « Ensemble devenons ville amie des aînés », a été réalisé en lien avec le RVAA et était articulé autour des huit thématiques de la démarche. Il a été diffusé en version papier via le journal municipal et a également été mis en ligne sur le site Internet de la Ville. En tout, 354 retours ont été enregistrés, dont un peu plus de la moitié via le formulaire papier. Laval a aussi fait le choix de proposer le remplissage de ces questionnaires à l'ensemble de ses habitants, sans condition d'âge. Ainsi, 30 % des répondants ont déclaré avoir moins de 61 ans. En complément de ces questionnaires, la municipalité a fait le choix de poursuivre la démarche participative dans le cadre de « cafés-rencontres » organisés dans la commune. À cette occasion, les habitants de tous les âges ont été invités à venir échanger autour d'un café au sujet de la bienveillance de leur territoire à l'égard des plus âgés. Les cinq cafés-rencontres ont été organisés dans les quartiers afin d'encourager la participation d'habitants de tous les secteurs de la ville. Au total, 54 habitants se sont associés à cette démarche. L'aspect convivial des réunions et les effectifs relativement réduits ont garanti une plus grande liberté et une meilleure aisance dans les échanges, encourageant ainsi les habitants qui n'étaient pas engagés par ailleurs dans le milieu associatif ou aux côtés de la municipalité à s'associer à cette démarche.

LE PAYS DE MORMAL

La communauté de communes du Pays de Mormal est située dans le département du Nord. Elle regroupe 53 municipalités et compte presque 50 000 habitants. Le Pays de Mormal est la première communauté de communes à avoir fait le choix d'initier une démarche VADA dans son territoire. Pour y parvenir, le CPIE Bocage de l'Avesnois a été sollicité afin de réaliser le diagnostic et l'audit urbain. Un CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) est une association labellisée ayant une mission de sensibilisation et d'éducation mais aussi d'accompagnement des territoires au service de politiques publiques. Il existe 80 CPIE en France.

Afin de devenir « communauté amie des aînés », le Pays de Mormal a donc

engagé, avec le soutien du CPIE Bocage de l'Avesnois, un audit participatif au cours de l'année 2016. Ce dernier a permis d'entendre 51 élus du territoire, réunis à Poix-du-Nord et à Bavay sur deux journées ; 141 aînés audités en juin et juillet 2016 par 20 bénévoles formés au préalable ; 7 aidants rencontrés en septembre 2016 ; 57 représentants des fournisseurs de services issus du secteur public, privé et associatif réunis au cours de trois journées. Afin que chacun puisse s'exprimer sur des sujets en lien avec ses intérêts et/ou compétences, trois groupes de travail thématiques ont été organisés : Bâtiments et espaces extérieurs – habitat - information et communication ; Culture et loisirs - lien social et solidarité - participation citoyenne et emploi - information et communication ; Transport et mobilité - autonomie, services et soins - information et communication. L'information et la communication ont été abordées lors de chaque réunion du fait de leur transversalité.

Les bénévoles auditeurs sont des représentants d'associations de retraités ou professionnels travaillant dans le secteur du vieillissement qui se sont portés volontaires. Ils ont reçu une journée de formation par le Directeur du CPIE Bocage de l'Avesnois qui a été nommé Chef de projet de la Communauté amie des aînés pour la Communauté de Communes du Pays de Mormal. Les personnes âgées auditées ont quant à elles été « recrutées » grâce à la mobilisation des Maires ainsi que par le bouche à oreille. Cette journée leur a permis de comprendre les enjeux et la méthodologie de la démarche VADA mais également d'être formés à l'écoute active.

DIJON

Dijon, ville de plus de 150.000 habitants de l'est de la France, s'est engagée au sein du réseau mondial des villes amies des aînés en 2009. Afin d'engager un travail de consultation des habitants dans le territoire, la municipalité a fait le choix de travailler en deux temps.

La première partie de l'étude a été réalisée en lien avec TNS-Sofres. Tout d'abord, des réunions de groupes de trois à quatre heures ont été organisées afin de permettre une meilleure compréhension des attentes des seniors à travers les huit thématiques-clés proposées par l'OMS. Ces groupes de huit à dix personnes ont été composés de manière à représenter l'ensemble de la population en termes d'activité, de mode de vie (seul ou en couple), d'âge et d'orientation politique. Ces groupes ont réuni au total vingt-six personnes, hommes et femmes. En complément, grâce aux entretiens individuels, quatre seniors vivant en domicile ou en établissement et huit aidants familiaux ont pu être rencontrés à domicile pour des face-à-face d'environ 1h30.

Par la suite, des réunions publiques ont été organisées dans l'objectif de permettre une plus grande implication des aînés dijonnais et une meilleure compréhension de la manière dont ceux-ci vivaient dans la ville de Dijon. Trois ateliers ont ainsi été proposés, chacun incluant plusieurs domaines de la démarche VADA : Participer à la vie de la ville (Espaces extérieurs et bâtiments ; Transports et



mobilité ; Habitat) ; Vivre dans la ville (Participation citoyenne et emploi ; Information et communication ; Culture et loisirs) ; Renforcer les services communautaires (Autonomie, services et soins ; Lien social et solidarité). Pour pouvoir participer à l'un ou plusieurs des ateliers de réflexions proposés, tous les Dijonnais, quel que soit leur âge, pouvaient s'inscrire par mail, par courrier ou par téléphone. Ces ateliers ont réuni 299 participants, dont trois quarts d'habitants et un quart d'experts.

Pour chacun des trois ateliers, deux sessions ont été proposées. À chaque fois, les participants à un atelier étaient répartis dans deux salles différentes afin de favoriser l'expression des habitants et ainsi leur donner une plus grande occasion de prendre la parole. La première session devait permettre de dégager des rubriques-support à la mise en place d'actions concrètes visant l'amélioration de la qualité de vie des aînés. La seconde session, quant à elle, avait pour visée l'approfondissement des problèmes soulevés dans les précédents groupes en apportant des éléments de réponse. C'est à l'occasion de cette seconde session qu'a été proposé un questionnaire de satisfaction visant à évaluer l'organisation de la démarche participative de ces manifestations. Entre les deux sessions, un compte-rendu était envoyé aux participants à la fois pour leur permettre de faire le point sur les débats ayant déjà eu lieu mais aussi pour relancer leur réflexion. Chaque atelier a duré une heure et demie.

En complément de l'audit participatif, la Ville de Dijon a également réalisé un

audit technique par le biais d'entretiens individuels avec huit élus et professionnels de la municipalité. Une réunion publique d'une heure et demie a également été organisée, réunissant ainsi des professionnels du secteur privé, du secteur public et du secteur associatif occupant un poste en lien avec une ou plusieurs des thématiques VADA. Ce rassemblement avait quatre objectifs principaux : connaître les points forts et les bonnes pratiques des acteurs présents en faveur des seniors, recenser les difficultés rencontrées pour adapter les actions et les services aux attentes des aînés, identifier les besoins des personnes âgées pour mieux y répondre dans l'avenir et enfin prolonger une dynamique conjointe de réflexion. Un questionnaire a été envoyé par courrier aux experts pour compléter les questions, propositions et expériences issues de l'audit urbain.

BORDEAUX

La Ville de Bordeaux, qui compte 245 223 habitants, s'est engagée dans la démarche VADA en 2014. Afin d'engager un travail participatif, elle a proposé à ses habitants de venir échanger au sujet de leur territoire de vie à l'occasion d'une journée de travail organisée à l'Hôtel de Ville. Pour mobiliser le plus de citoyens possible, un travail de communication important a été effectué via les supports municipaux et les structures de quartier mais également grâce au Pass Senior, véritable relais d'information dont bénéficient 1.795 Bordelais, soit 25 % de la population des 60 ans et plus. Au-delà de cet appel à candidature, les détenteurs du pass ont également reçu un questionnaire en ligne visant à récolter un certain nombre de données en amont des réunions de concertation.

Lors de leur inscription, les Bordelais avaient la possibilité de choisir la théma-

tique sur laquelle ils souhaitaient s'exprimer, dans la limite des places disponibles. Au-delà de cette limite, d'autres domaines encore disponibles leur étaient proposés.

C'est ainsi que le 9 mars 2015, 140 personnes - citoyens, partenaires, experts et élus - se sont réunies autour de neuf tables rondes afin d'engager la dynamique de concertation de Bordeaux Générations Seniors. Huit de ces tables rondes ont été organisées autour des domaines de la démarche VADA, ainsi qu'une neuvième autour de la question de la silver économie, thématique supplémentaire que s'est appropriée la Ville de Bordeaux. À chacune de ces tables, un ou plusieurs experts étaient conviés ainsi qu'un animateur et un rapporteur. Les premiers étaient invités, en début de séance, à présenter leurs actions aux participants afin d'initier les débats. L'animateur était quant à lui maître du temps et de la parole tandis que le rapporteur, comme son nom l'indique, était chargé de rapporter les éléments de débats à la fin du temps imparti. À la fin des sessions, c'est un journaliste présent pour l'occasion qui a proposé une synthèse de l'ensemble des tables rondes après s'être entretenu avec chacun des rapporteurs.

Pour compléter les éléments collectés à cette occasion, la Ville de Bordeaux a organisé des auditions publiques d'experts. Ainsi, au cours de séances ouvertes à tous, six personnalités qualifiées sont venues échanger avec le grand public sur la manière d'améliorer la qualité de vie en ville pour les personnes de 60 ans et plus. <



La CONSULTATION DES AÎNÉS en France

La participation sociale et la citoyenneté des aînés ont une place centrale dans la démarche Villes Amies des Aînés telle qu'elle a été initiée par l'Organisation Mondiale de la Santé ainsi que dans les orientations fixées par les grandes instances internationales telles que l'OCDE ou encore la Commission européenne (Durdal et Moulaert, 2014). Au sein du programme, elles apparaissent à la fois comme étant l'une des thématiques garantes de la transversalité de la démarche, comme un outil au service de l'adaptation de la société au vieillissement et comme une visée en termes d'intégration de tous les âges à la vie de la cité.

L'Organisation Mondiale de la Santé, lors de la conception du projet « Villes Amies des Aînés », a articulé le programme autour de huit thématiques principales¹. L'un des objectifs poursuivis consistait alors à passer d'une « prise en charge » des personnes âgées à leur « prise en compte » dans la société. Pour y parvenir, l'OMS a proposé d'envisager le vieillissement de façon plus complète, en s'éloignant d'une vision exclusivement centrée sur ses aspects médico-sociaux pour aller vers une adaptation plus globale et intégrée de la société au vieillissement démographique. Ainsi, la base du projet consistait à inventorier et à catégoriser l'ensemble des domaines qui devraient faire l'objet d'une réflexion spécifique et d'aménagements dans le but de créer des territoires bienveillants à l'égard de tous les âges. C'est ainsi que « la participation citoyenne et l'emploi » est apparue comme l'une des thématiques de la démarche Villes Amies des Aînés décrite comme suit par l'OMS : « Les personnes âgées sont un atout pour la communauté, et elles continuent



Angélique Philipona,

Chargée de développement du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés,
 Doctorante en sociologie, Centre Georges Chevrier, Université de Bourgogne - Franche-Comté



iStock

de contribuer à leur communauté après la retraite. Une Ville ou Communauté Amie des Aînés offre de nombreuses possibilités pour les personnes âgées de le faire, que ce soit par l'emploi bénévole ou rémunéré, et les garde engagés dans le processus politique. »².

Mais la participation citoyenne n'apparaît pas uniquement comme une thématique du programme VADA visant à promouvoir le bénévolat, l'emploi et l'intégration citoyenne des plus âgés : elle est également un outil fondamental de mise en œuvre de la démarche et l'un des piliers de ce programme innovant. En effet, la nécessité de faire appel à la participation des habitants âgés se manifeste à chacune des phases de la démarche VADA : portrait du territoire, audit urbain, mise en œuvre et évaluation des actions. Les habitants âgés sont considérés, dans le cadre de la démarche VADA, comme des

participants à part entière au projet. Ce mode de travail ascendant, promu par les Nations Unies, vise à faire bénéficier les politiques publiques de « l'expertise d'usage » des habitants âgés, c'est-à-dire de leur connaissance de leur propre existence, de leur quotidien et de leur vécu de la ville. Ainsi, les habitants prennent une place essentielle au sein du triptyque porteur de la démarche tel qu'il est défini par le RFVAA dans la démarche VADA en France : aux côtés des élus -garants des choix et de la mise en œuvre d'un programme politique- et des professionnels -responsables de la mise en œuvre technique-, les citoyens âgés s'inscrivent pleinement dans une démarche de co-construction de territoires bienveillants à l'égard de tous les âges.

Enfin, la participation citoyenne des aînés est également un enjeu de société. Loin de n'être qu'une thématique et un outil au service de la démarche, elle doit aussi

1. Habitat ; Espaces extérieurs et bâtiments ; Transports et mobilité ; Information et communication ; Participation citoyenne et emploi ; Culture et loisirs ; Autonomie, services et soins ; Lien social et solidarité.

2. Description issue du site de l'OMS consacré au réseau mondial des Villes Amies des Aînés

(<https://extranet.who.int/agefriendlyworld/age-friendly-in-practice/civic-participation-and-employment/>) - Traduite de l'anglais.

être envisagée comme une visée puisqu'elle fait référence à la place des plus âgés dans la société et donc à la question du « *vivre ensemble* » entre les générations.

« À TOUT ÂGE, FAIRE SOCIÉTÉ »³ : L'ENJEU DE LA PARTICIPATION ET DE LA CITOYENNETÉ POUR LES PLUS ÂGÉS

Dès 1972, Anne-Marie Guillemard élabore une typologie des comportements des retraités à travers la définition de cinq types de mode de vie à la retraite : la retraite-retrait qui se résume souvent aux temps physiologiques (manger, dormir et se laver) ; la retraite-troisième âge caractérisée par les activités de loisirs ; la retraite-consommation rythmée par les voyages et la famille ; la retraite-revendication qui est celle de l'engagement dans un combat militant concernant la place des retraités dans la société ; la retraite-participation qui signe la continuité de l'adhésion à la société. À l'époque de son ouvrage « *La Retraite une mort sociale* », la retraite-retrait était le type de retraite qui semblait alors le plus attesté. Mais dès 2002, l'auteur elle-même revient sur ce constat pour revaloriser la place de

la retraite-participation chez les retraités du XXI^e siècle (Guillemard, 2009), tandis que d'autres vont jusqu'à évoquer directement une quasi-disparition de la « *retraite-troisième âge* » au profit de nouvelles pratiques d'engagement qui auraient émergé (Hugonot, 1989). Plus récemment encore, non seulement la pratique bénévole des aînés a augmenté, mais elle a aussi changé de forme puisque ceux-ci se tournent désormais davantage vers des activités d'utilité sociale ou économiques (Bresson, 2013). La participation sociale, qui peut être définie comme étant « *l'ensemble des activités extérieures au domicile par lesquelles les personnes s'engagent volontairement dans la vie de la collectivité et de ses organisations, espaces communautaires, formes d'expression et événements* » (Bickel, 2014, p. 207), se manifeste de multiples façons, reflétant ainsi la diversité des profils sociologiques des retraités et personnes âgées. À cette définition, Viriot-Durandal et Guthleber ajoutent quant à eux la notion d'influence voire d'action sur les processus de transformation sociale qui serait le résultat de l'implication des retraités dans des activités d'utilité sociale (Viriot-Durandal et Guthleben, 2009).

L'une des formes d'engagement les plus investies aujourd'hui par les retraités français est le bénévolat. En effet, selon les chiffres de France Bénévolat en 2013, c'est la tranche d'âge des plus de 65 ans

qui est la plus engagée dans des activités bénévoles. Si le taux d'adhésion à une association augmente avec l'âge (33,7 % de 55 à 59 ans, 37,4 % de 60 à 64 ans, 44,3 % de 70 à 74 ans), on observe néanmoins que celui-ci amorce un déclin à partir de 70 ans (41 % de 70 à 74 ans, 34 % chez les 75 ans et plus), probablement du fait des difficultés de santé qui peuvent faire leur apparition avec l'avancée en âge⁴. Par ailleurs, 57 % des présidents d'associations ont plus de 56 ans⁵. Ces proportions s'expliquent d'une part par l'augmentation du temps libre à la retraite (Bresson, 2013) mais aussi par la volonté des retraités de s'engager et de contribuer à la vie sociale afin de faire face à un contexte d'exclusion du marché du travail et ainsi de s'extraire d'une situation déséquilibrée où ils recevraient des avantages sans rien apporter en retour (Guillemard, 2009). Cette volonté des plus âgés de se dégager d'une retraite-troisième âge qui serait consommatrice au profit d'une retraite à vocation d'utilité sociale est à l'origine d'un nouveau type de retraite décrit par Guillemard : la retraite-solidaire (Guillemard, 2009). À l'image de Reimat, nous ne pouvons que contester l'amalgame subsistant trop souvent entre retraités et inactifs en constatant que les retraités sont encore, pour la plupart, lar-



istock

3. Thème de la Semaine Bleue 201

4. Source : Enquête CNRS-Matisse/centre d'économie de la Sorbonne, 2005-2006

5. Source : Statistiques sur les ressources et les conditions de vie, INSEE 2006

gement investis et engagés d'un point de vue social et citoyen : « Avec l'avènement de la retraite solidaire, la retraite n'est plus cet âge de la vie-d'après-le-travail. Elle devient celui d'un âge où l'activité marchande fait place à l'activité libre. L'enchevêtrement des temps sociaux est devenu aussi la règle pour le troisième temps de la vie. » (Guillemard, 2009, p. 65). De plus en plus souvent, le bénéfice que constitue la participation des plus âgés pour la société est relevé, y compris dans un certain nombre de rapports tels que celui d'Henri Théry pour le CESE en 2013 (Reimat, 2002).

Ainsi, au-delà des dispositifs participatifs instaurés par le biais des politiques publiques et visant à permettre aux citoyens de tous les âges de s'exprimer et d'être entendus dans un esprit de co-construction, les âgés eux-mêmes s'impliquent dans la vie de la cité et participent à la vie sociale. À l'occasion de la Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement qui s'est tenue à Madrid en 2002, il est d'ailleurs indiqué qu'en s'investissant de la sorte, les aînés viennent « combler des lacunes que l'État ou le marché ne peuvent ou ne veulent pas combler, apportant un savoir précieux, des expériences et des réseaux utiles à de nombreuses organisations qui sans leur aide fonctionneraient moins bien. » (Nations Unies, 2002, p. 1). Le bénévolat est particulièrement profitable dans le sens où il rend « productif » le vieillissement démographique tout en ayant un effet positif sur les âgés eux-mêmes qui restent actifs, impliqués dans la société et préservés de la perte de tout sentiment d'utilité (Nations Unies, 2002). Ainsi, lorsque la société exclut du marché du travail une masse importante d'individus via leur mise à la retraite - voire à la pré-retraite - sans leur donner l'opportunité de s'engager dans d'autres activités, elle se prive d'une contribution considérable à tous points de vue (Hugonot, 1989).

Aujourd'hui, le fait que l'âgisme - la discrimination fondée sur l'âge - soit l'une des formes de discrimination les plus communément admises contribue à démontrer que la société exclut les plus

âgés. Pourtant, il s'agit là de l'un des enjeux majeurs du vieillissement de la population : permettre à chaque individu, quelle que soit la génération dont il est issu, de trouver sa place en tant que citoyen dans la cité. Si les politiques publiques ont un rôle prédominant dans ce domaine, un certain nombre de retraités élaborent eux-mêmes une réponse à cette société qui les exclut : on parle alors d'empowerment, concept largement développé en France par des auteurs tels que Marie-Hélène Bacqué ou Jean-Philippe Viriot-Durandal. L'empowerment, fondé sur la notion de pouvoir au sens de Weber en 1971, se définit comme étant « la probabilité qu'un acteur soit en mesure d'imposer sa volonté dans le cadre d'une relation sociale » (Viriot-Durandal et Guthleben, 2009, p. 238). L'empowerment répond au concept de désengagement tel qu'il a été introduit par Brown, c'est-à-dire au fait que la société relègue les citoyens les plus âgés dans un rôle passif que ces derniers n'ont pas choisi. Il fait référence à l'influence que peuvent conserver les retraités sur le fonctionnement de la société et les prises de décision. L'empowerment désigne ainsi la manière dont les retraités peuvent s'affranchir, en toute autonomie, des rôles sociaux qui leur sont imposés par la société pour en réinventer de nouveaux.

Régulièrement, l'empowerment des retraités se manifeste de manière collective. Il s'agit alors pour les individus de se regrouper dans l'objectif de faire valoir des intérêts communs (Viriot-Durandal et Guthleben, 2009). En France, les associations de représentants de retraités réunissent un effectif trop peu important pour peser réellement dans les débats. En 2016, la Confédération Française des Retraités - composée des cinq plus grandes fédérations d'associations de retraités⁶ - réunit environ 1,5 million de retraités soit environ 10 % des retraités français. De surcroît, la plupart de ces associations ne font entendre leur voix que lorsqu'il s'agit de débattre sur des questions liées à la santé, à la dépendance et à la retraite (Girardot et Song, 2015). Pourtant, ces dernières pourraient faire le choix de s'impliquer sur de très nombreux sujets les concernant, ayant trait à la fois à l'environnement social et à l'environnement bâti. C'est le choix

qui a été fait par la CFDT-Retraités qui s'est engagée, en rejoignant le RFVAA, à militer pour une action globale et transversale en faveur d'environnements amis des aînés. C'est également, par exemple, le cas de l'association américaine AARP (American Association of Retired Persons) qui aborde le thème du vieillissement sous l'angle de la trajectoire de vie (Damon et al., 2007). Celle-ci réunit plus de 40 millions de retraités et est souvent considérée comme le symbole du pouvoir gris⁷ (Guérin, 2009). Pour Anne-Marie Guillemard, il serait plus pertinent que les organisations de retraités puissent « prendre en compte l'ensemble des contraintes qui pèsent sur les politiques publiques et défendre en même temps l'intérêt des plus âgés à avoir une vision claire et équilibrée du contrat intergénérationnel. » (Guillemard, 2002, p. 33). On entend là l'idée d'une participation influente, éloignée de la revendication en tant que telle au profit d'une co-construction soumise au principe de réalité. En effet, la mobilisation collective n'a pas toujours pour objectif de s'inscrire dans un rapport de force visant à faire accepter ses revendications mais plutôt à devenir un acteur incontournable et donc à faire reconnaître son identité (Viriot-Durandal et Guthleben, 2009).

En revanche, si les groupes d'intérêts des retraités et personnes âgées sont plutôt faibles en France, les âgés sont très impliqués dans le milieu politique. Ainsi, au 1er janvier 2014, plus de 63 % des maires de France avaient plus de 60 ans dont quasiment 500 avaient 80 ans et plus (Ministère de l'Intérieur, 2014).

De nombreuses études telles que celle d'Hidalgo, Moreno-Jiménez et Quiñonero en 2013 démontrent que les aînés bénévoles ont une plus grande estime d'eux-mêmes, se déclarent plus souvent en bonne santé et satisfaits de leur vie. (Dansac, Lacombe et Vachée, 2015). Mais si la participation sociale semble favoriser le vieillissement en bonne santé, de nombreux travaux de recherche démontrent également qu'il est nécessaire d'être déjà dans une dynamique de vieillissement

6. Générations Mouvement (Les Aînés Ruraux), Le Groupement CNR-UFRB, La FNAR - Fédération Nationale des Associations de Retraités, L'UFR - Union Française des Retraités et La CNRPL - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales

7. Les termes « pouvoir gris », initiés par Jean-Philippe Viriot-Durandal (Viriot-Durandal, 2002), désignent la force potentielle que représentent les retraités d'un point de vue économique, social ou encore politique, en particulier du fait de leur nombre croissant dans la société.

en bonne santé pour pouvoir s'inscrire dans toute forme d'engagement social et citoyen. Guillemard confirme cette théorie en affirmant à ce sujet que les cinq modèles de pratique à la retraite qu'elle a développé dépendent des ressources accumulées tout au long de l'existence : revenus, relations sociales, état de santé, niveau socio-économique... (Guillemard, 2009). La retraite n'est en réalité autre que « *le moment de la consécration des inégalités sociales* » (Guillemard, 2009, p. 56) puisque les déterminismes sociaux ne font que renforcer les inégalités accumulées tout au long de la vie de manière encore plus forte au grand âge. L'un des enjeux pour les pouvoirs publics ne consisterait donc pas uniquement à encourager la participation sociale des plus âgés mais bien d'agir sur l'ensemble du cours de la vie afin qu'au moment du passage à la retraite, les individus avançant en âge détiennent les biens et les potentialités (Caradec, 2008) nécessaires pour continuer à participer socialement, ayant ainsi un impact positif sur leur propre vieillissement tout en demeurant une ressource pour la société.

SOUTENIR LA CITOYENNETÉ DES AÎNÉS : UN ENJEU MAJEUR POUR LA SOCIÉTÉ

Depuis plusieurs années, les pratiques de décision dans les sociétés contemporaines connaissent un changement idéologique en ce que certains acteurs ou institutions développent désormais la consultation, les échanges et la participation citoyenne (Blondiaux et Sintomer, 2002). Mais si la fonction principale de l'élu local est « *d'écouter les requêtes de tous ses administrés pour trouver, sur le territoire de sa commune ou ailleurs, la réponse la plus adaptée* » (Berrat et Rosenberg, 1992, p. 208), la participation citoyenne des habitants semble avant tout dépendre du leadership et du portage politique locaux ainsi que de l'histoire du territoire (Scheider et Moulaert, 2015).

Ces transformations dans les pratiques qui aboutissent aujourd'hui à une plus grande consultation des habitants ont eu

lieu progressivement, à la fois du fait du positionnement à ce sujet des grandes instances internationales telles que l'OMS mais aussi dans le but de recréer du lien entre les citoyens et la politique et de (ré-)intégrer les plus âgés à la vie de la cité. Dès 1981, cette volonté s'illustre par la création du Comité National des Retraités et Personnes Âgées (CNRPA) qui vise à encourager la participation des citoyens âgés à la définition des politiques d'ordre national, marquant ainsi le début de l'institutionnalisation de la consultation des aînés (Scheider et Moulaert, 2015). En 1983, c'est au tour des Comités Départementaux des Retraités et Personnes Âgées (CODERPA) d'être institués en tant que relais locaux du CNRPA : « *À caractère consultatif, il[s] constitue[nt] un lieu de dialogue, d'information et de réflexion au sein duquel les représentants des retraités et personnes âgées participent à l'élaboration et à l'application des mesures de toute nature les concernant avec les professionnels et les principaux organisateurs chargés de mettre en œuvre les actions en leur faveur au sein du département* » (Gucher, 1998b, p. 73-74). Les Conseils Départementaux sont alors tenus de faire appel aux CODERPA, en particulier lors de l'élaboration des schémas gérontologiques (Benois, 2009). Mais assez rapidement,

les CODERPA font l'objet de critiques et leur utilité est remise en cause. Selon les départements, leur fonctionnement et leur composition varient largement mais il n'en reste pas moins que partout, ces derniers ne sont ouverts qu'aux âgés constitués en association et que leur composition dépend fortement des décideurs départementaux (Gucher, 1998b). Ces instances, plutôt que d'accueillir un ensemble d'habitants du territoire dans leur diversité, n'acceptent donc que le cercle fermé des aînés déjà « *experts* » appartenant à un groupe constitué. En 2015, la loi d'adaptation de la société au vieillissement fusionne les CODERPA et les Conseils départementaux consultatifs des personnes handicapées (CDCPH) en comités départementaux de citoyenneté et d'autonomie (CDCA). De même, à l'échelle nationale, le CNRPA est remplacé par le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA). Ces différentes instances visent à rapprocher les comités consultatifs de personnes âgées et de personnes handicapées autour d'une

question qui peut les rapprocher : celle de la dépendance. S'il peut être intéressant et moins discriminant d'interroger cette problématique sans prise en compte du critère d'âge, cela questionne toutefois sur l'amplitude des thématiques susceptibles d'être abordées par ce type d'instance.

Si la création des CODERPA visait avant tout à encourager la participation des aînés à l'échelle des départements, il n'est pas moins qu'en France, les tentatives les plus abouties concernant l'intégration des citoyens aux processus de décision se sont faites à l'échelle de la ville (Blondiaux et Sintomer, 2002). C'est ainsi que pour répondre au défi du vieillissement de la population et pour permettre aux habitants âgés de s'exprimer sur les services et aménagements locaux, de nombreuses communes françaises se sont aujourd'hui dotées d'instances participatives communales diversement qualifiées de Conseil de Sages, Conseil des Seniors, Conseil consultatif des aînés, etc. Ces derniers sont issus du modèle de développement communautaire pratiqué au Canada (Dancsac, Lacombe et Vachée, 2015), processus global par lequel les forces vives d'une communauté locale se rassemblent pour identifier les besoins auxquels ils sont confrontés et à la manière d'atteindre un objectif commun (Bourque et Favreau, 2003 ; Paris, Garon et Beaulieu, 2013). Contrairement au cas du Danemark, où depuis 1996 un Conseil des seniors est mis en place dans toutes les communes et doit être consulté avant chaque prise de décision concernant les personnes âgées (Kamette, 2011), la mise en place de conseils des sages en France n'est pas contrainte et est laissée à l'initiative des conseils municipaux. Leur composition, leur fonctionnement et les missions qui leur sont attribuées sont variables, mais il s'agit toujours d'une instance consultative et non délibérative (Bresson, 2013).

En 2002, dans le cadre des grandes lois de décentralisation, la loi Vaillant institue l'obligation pour les villes de plus de 80 000 habitants à se doter de conseils de quartier, formalisant ainsi la pratique d'un certain nombre de communes (Blondiaux et Sintomer, 2002). C'est le Conseil

municipal qui détermine la composition et les modalités de fonctionnement de ces instances de consultation. Du fait de leur institutionnalisation, les conseils de quartier sont désormais les instances participatives les plus répandues dans les villes françaises. Ils sont admis dans les pratiques associatives, citoyennes et municipales comme des formes désormais ordinaires de participation à l'échelle micro-locale (Carrel et Talpin, 2012). On note, au sein de ces conseils de quartier, une surreprésentation des habitants âgés. Ceci s'explique en partie par le fait que le temps libéré favorise logiquement l'investissement. Une étude menée en 2007 par le groupe de recherche et d'études Trajectoires auprès de 800 conseillers de quartier parisiens démontre d'ailleurs que seuls 3 % des conseillers de quartier ont moins de 30 ans tandis que 42 % ont plus de 60 % (Bresson, 2013).

Comme l'a évoqué Pascale Boistard, alors Secrétaire d'État aux personnes âgées et à l'autonomie, à l'occasion de l'événement sur l'adaptation de la société au vieillissement qui a eu lieu le 4 octobre 2016 à l'Élysée, il est important que les habitants âgés aient l'opportunité de s'engager non seulement en tant que citoyens dans des démarches de consultation et de co-construction des politiques publiques, mais également qu'ils puissent continuer à prendre part à la vie de la cité à travers la culture, les loisirs, l'utilisation des transports, etc, comme le promeut le RFVAA. Les centres sociaux, qui ont été créés en Angleterre à la fin du 19^e siècle et sont apparus en France au début du 20^e siècle, sont justement des structures qui ont pour objectif de permettre aux plus fragiles de continuer à participer socialement. L'état d'esprit qui entoure le fonctionnement actuel des centres sociaux repose sur l'histoire de ces structures. En effet, dès l'origine, les centres sociaux sont inventés dans un esprit bien particulier : celui de permettre aux habitants ouvriers de s'organiser localement afin de devenir réellement acteurs de leur vie quotidienne en contribuant à « l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et l'expression culturelle, au renforcement des solidarités, à la préven-

tion et la réduction des exclusions »⁸. De ce fait, les centres sociaux sont implantés au cœur des quartiers, dans les villes comme en milieu rural. Ils accueillent tous les habitants qui le souhaitent et peuvent proposer des services extrêmement variés (insertion, culture, services...). L'activité des centres sociaux est fondée sur un principe d'animation globale caractérisée par une prise en compte de l'ensemble des problématiques sociales liées au contexte local. C'est cette exigence d'animation globale fait des centres sociaux bien plus qu'un coordinateur d'activités qui seraient simplement juxtaposées les unes aux autres mais bien le catalyseur d'une dynamique locale intégrée. De par leur histoire et les objectifs fixés par la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France (FCSF), les centres sociaux ne sont pas seulement des lieux d'animation culturelle : « plus que des équipements, ce sont des projets participatifs de développement »⁹. En effet, pour que le centre social vive, il est obligatoire que les habitants soient plus que de simples usagers des services qui leur sont proposés mais bien qu'ils deviennent acteurs du fonctionnement de la structure. C'est pour cette raison que chaque centre est unique : ce sont les habitants qui s'en saisissent et les caractéristiques du territoire sur lequel il est implanté qui le façonnent. Les 1200 centres français, regroupés dans 44 fédérations adhérentes à la FCSF, ont donc tous leur propre marque de fabrique, mais tous répondent aux trois grandes valeurs de la charte adoptée par la FCSF : la solidarité, la dignité humaine et la démocratie. Les centres sociaux ont vocation à accueillir tous types de publics, et ce sans distinction d'appartenance ethnique, de

religion, de situation sociale...ni d'âge ! En fonction de leur histoire et des caractéristiques du territoire sur lequel ils sont implantés, ces structures peuvent être amenées à accueillir de façon privilégiée certains types de publics particulièrement en difficulté tels que les familles monoparentales, les personnes âgées isolées ou vulnérables, les personnes immigrées, etc. Néanmoins, l'objectif n'est en aucun cas de stigmatiser ces populations fragilisées mais bien de préserver avant tout leur dignité. Pour cela, l'une des visées des centres sociaux consiste à ne pas devenir des « ghettos pour publics en difficulté » mais bien à accueillir le plus grand nombre au sein d'activités diverses et variées. Ainsi, ceux-ci ont été les premières structures locales à définir des conventions incluant les retraités dans leurs objectifs prioritaires.

Via l'institutionnalisation de la consultation des habitants et la création d'instances visant à encourager la participation des plus âgés, l'enjeu est à la fois d'améliorer l'efficacité des politiques publiques mais aussi de réinterroger la place du citoyen dans les processus de décision. Depuis des décennies et encore à l'heure actuelle, il s'agit d'un objectif fondamental à poursuivre, comme le rappelle Maryvonne Lyazid, Adjointe au Défenseur des Droits : « J'ajoute que la future loi d'adaptation de la société au vieillissement devrait réaffirmer, avant toute chose, que les personnes âgées sont des citoyens qui bénéficient de droits fondamentaux au même titre que



iStock

8. Données issues du site Internet de la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France

9. Données issues du site Internet de la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France

n'importe quel citoyen. Il faut considérer la citoyenneté jusqu'au bout de la vie. Inutile de vouloir adapter la société au vieillissement sans cela. » (CNSA, 2014, p. 7). Ces lieux de concertation et de consultation contribuent à informer les citoyens, leur fournissent un lieu où ils peuvent être entendus et de faire émerger des idées nouvelles, mais, plus encore, cela nécessite de la part des services une explication, une décomplexification, une reformulation des projets entrepris (Blondiaux, 2001). C'est donc en cela que l'on peut considérer, lorsque l'on évoque les termes de « *démocratie participative* » que « *La citoyenneté passe ici par la prise de parole et la démocratie par la mise en transparence de l'action publique.* » (Blondiaux, 2001, p. 46).

Il existe aujourd'hui un large panel de dispositifs de démocratie participative allant des budgets participatifs à la création d'instances de consultation directe des habitants (Blondiaux, 2001). La pluralité des formes que peuvent prendre ces instances dans leur composition, leurs objectifs, leur fonctionnement ou encore les thèmes qui y sont abordés permet de s'éloigner d'un mode de travail trop procédural au profit d'une meilleure adaptation au contexte et aux besoins (Carrel et Talpin, 2012).

Cependant, un certain nombre de questions peuvent émerger quant au rôle et à la place des habitants âgés au sein de ces dispositifs : « *Est-il aujourd'hui possible de considérer les retraités comme des acteurs sociaux ? Sont-ils en situation de développer des stratégies communes en vue d'objectifs explicites ou implicites ? Sont-ils en situation de négocier leur place dans l'espace social et de participer à la définition de la vieillesse ?* » (Gucher, 1998a, p. 72). Autrement dit, le retraité impliqué dans ces dispositifs de participation citoyenne intervient-il en tant qu'« *usager* » des services publics », « *expert* » du quotidien » ou « *citoyen engagé* » (Bherer, 2011, p. 122) ? Ce point interroge d'autant plus lorsque l'on sait que l'idéal-type du retraité qui participe est souvent un homme âgé de 60 à 75 ans, ayant un niveau socio-économique assez élevé et étant déjà impliqué localement dans

divers organismes (Bresson, 2013). Par exemple, les « *inactifs* » (personnes âgées en situation de dépendance, chômeurs...) ne sont que peu représentés dans les instances consultatives et dans les lieux de décision. De ce fait, les orientations sont régulièrement prises uniquement en fonction des actifs, de leur mode de vie et de leurs besoins. (Viriot-Durandal et Guthleben, 2009)

Trop souvent, l'action publique est perçue comme étant accessible à une élite et sur laquelle le citoyen ordinaire ne pourrait avoir de prise (Bherer, 2011). La participation publique rencontre donc encore un certain nombre de questionnements liés par exemple à son impact sur les politiques publiques ou encore sur ses caractéristiques démocratiques du fait de la composition de ces instances qui ont des difficultés à intégrer des publics marginalisés ou n'étant pas engagés par ailleurs (Bherer, 2011).

À ce sujet, Carrel et Talpin soulignent que les participants aux conseils de quartier établissent des liens particuliers avec les élus présents et s'inscrivent régulièrement dans un dispositif traversé par la politique partisane, alors que cela n'est pas l'objectif. Ces citoyens de moins en moins ordinaires peuvent alors être confrontés à une confusion des rôles dénaturant les principes de la participation en tant qu'habitant. En effet, dans ces conditions,



ce n'est plus tout à fait la politique qui vient à la rencontre des habitants dans un esprit de consultation et d'appel à l'expertise d'usage mais plutôt les habitants, les citoyens qui seraient en quelque sorte « *arrachés* » à ce statut de profane pour être promus à un statut intermédiaire. (Carrel et Talpin, 2012)

Un autre aspect relatif à la démocratie participative dans le domaine de l'avancée en âge fait par ailleurs réagir un certain nombre d'auteurs : il s'agit de la capacité des personnes âgées à faire valoir un avis constructif et représentatif sur les politiques publiques mises en œuvre dans le domaine du vieillissement. Ainsi, Hugonot s'interroge : « *Je ne suis pas sûr que les "retraités et personnes âgées" soient les mieux placés, contrairement aux propos tenus dans certains discours, pour savoir ce qu'il convient de mettre en place dans le cadre d'une politique de la vieillesse. Être vieux n'est pas suffisant pour connaître la vieillesse, en raison des multiples facettes qu'elle présente et des multiples états qu'elle recouvre.* » (Hugonot, 1989, p. 79). Selon Gucher, il est particulièrement complexe de créer des instances consultatives composées d'ainés pour traiter des questions liées au vieillissement dans le sens où l'âge n'apparaît pas comme étant un critère de référence auquel on s'identifierait pour se sentir appartenir à un groupe. On peut d'ailleurs s'interroger sur la pertinence de la constitution d'un tel groupe qui ne repose que sur l'âge chronologique mais qui réunit des individus hétérogènes en termes de modes de vie ou de caractéristiques sociales et culturelles (Gucher, 1998a). Il existe en effet un écart important véhiculé par les dispositifs eux-mêmes et la conception qu'ont les aînés de leur propre vieillissement ; le risque est donc que des habitants qui ne se sentent pas concernés par les effets de l'avancée en âge s'expriment au nom des « *autres* », ce qui remet en cause les objectifs de ces dispositifs (Scheider et Moulaert, 2015). Néanmoins, on ne peut nier le fait que les habitants ont une « *expertise d'usage* » de leur territoire de vie et que ce sont les seuls à pouvoir exprimer directement les difficultés qu'ils rencontrent. Madame

B., retraitée de 87 ans citée par Charlotte Mémin en 2001 dans son ouvrage *Comprendre la personne âgée*, exprime cette idée d'une expertise acquise par le simple fait de vivre directement, dans sa chair et dans sa vie quotidienne, l'avancée en âge : « *Les médecins, les familles et tous les autres savent beaucoup de choses avec l'intelligence de leur cerveau, et parfois avec l'intelligence du cœur. Mais nous, la vieillesse, on la vit du dedans. On la sent, et sentir, c'est beaucoup plus que savoir.* » (Balard, 2011).

En réalité, la capacité des retraités à contribuer, en donnant leur avis, à la construction des politiques publiques dépend des objectifs qui ont été fixés, du rôle attribué aux retraités consultés et du cadre défini pour ces consultations. Si l'objectif est que

les retraités consultés contribuent directement à la construction des politiques publiques, il est plus pertinent de faire appel à des habitants « *experts* » : représentants de retraités, individus ayant une certaine habitude et des connaissances sur les dispositifs évoqués et sur l'action publique, etc. Dans ce cas, les retraités consultés ne s'exprimeront pas en tant qu'habitants âgés mais bien en tant que « *connaisseurs* », « *habitués* », « *public averti* » représentant une certaine partie de la population et s'exprimant alors au nom « *des autres* ». À l'inverse, en faisant le choix d'impliquer des habitants « *profanes* » dans ce type de dispositif, ces derniers parleront en leur nom propre mais un filtre sera alors nécessaire afin de transformer cette parole et les besoins exprimés en éléments politiques et techniques s'inscrivant dans une vision intégrée du territoire. Dans ce second cas, il est fondamental de permettre à une suffisamment grande diversité d'habitants d'avoir accès aux instances consultatives, à l'image des centres sociaux qui accueillent

quotidiennement des publics fragilisés et de tous milieux socio-économiques. Pour éclairer ces questionnements, la Ville de Dijon a fait le choix d'instaurer un Observatoire de l'âge, instance de réflexion et de consultation réunissant différents collègues : habitants âgés ou non, sélectionnés par tirage au sort suite à un appel à candidature, experts, universitaires, professionnels, représentants de retraités et élus municipaux. Ainsi, l'objectif est de créer un dialogue et une réflexion globale sur la création d'une ville bienveillante à l'égard de tous les âges. La réunion de plusieurs générations contribue également à éviter qu'une instance uniquement composée de seniors ne réfléchisse seule à des sujets qui pourraient concerner la population toute entière (Bresson, 2013). <

BIBLIOGRAPHIE

- Balard F., 2011, « Vivre et dire la vieillesse à plus de 90 ans, se sentir vieillir mais ne pas être vieux », *Gérontologie et société*, 138, p. 231-244.
- Benois M.-F., 2009, *Guide 55 : Dépendance, Handicap, Vieillesse*, Revigny-sur-Ornain, DOC Editions, 186 p.
- Berrat B., Rosenberg S., 1992, « L'impossible rencontre », dans *Vieillir dans la ville*, Paris, France, Éd. l'Harmattan.
- Bherer L., 2011, « Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques », *Participations*, 1, p. 105-133.
- Bickel J.-F., 2014, « La participation sociale, une action située entre biographie, histoire et structures », dans *Vieillesse et vieillissements : regards sociologiques*, Rennes, France, Presses Universitaires de Rennes.
- Blondiaux L., 2001, « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements*, 18, 5, p. 44-51.
- Blondiaux L., Sintomer Y., 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, 15, 57, p. 17-35.
- Bourque D., Favreau L., 2003, « Le développement des communautés et la santé publique au Québec », *Service social*, 50, 1, p. 295-308.
- Bresson S., 2013, « La participation des personnes âgées en France : entre ambivalence et impensé »,
- Caradec V., 2008, *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*, Singly F. de (dir.), Deuxième édition, Paris, France, Nathan, 128 p.
- Carrel M., Talpin J., 2012, « Cachez ce politique que je ne saurais voir ! », *Participations*, 4, p. 179-206.
- CNSA, 2014, « La lettre CNSA n°26.
- Damon J., Chauvel L., Durandal J.-P.V., Masson A., 2007, « Qu'en est-il des rapports intergénérationnels en France ? », *Horizons stratégiques*, 4, p. 111-129.
- Dansac C., Lacombe N., Vachée C., 2015, « S'engager pour bien vieillir ou bien vieillir pour s'engager ? Exploration des enjeux dans trois contextes d'engagement des personnes âgées. », *Le vieillissement de la population : quels enjeux pour l'animation sociale et socioculturelle professionnelle ?*
- Durandal J.-P.V., Moulart T., 2014, « Le « vieillissement actif » comme référentiel international d'action publique : acteurs et contraintes », *Socio-logos : Revue de l'association française de sociologie*, 9.
- Girardot P.-E., Song Y., 2015, *Les retraités : oubliés et inutiles ?*, Paris, Presses de l'École des mines (Libres Opinions), 150 p.
- Gucher C., 1998a, « Le trop pensé de la vieillesse dans les politiques gérontologiques, obstacles à l'insertion des gens âgés dans la ville », dans *Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (dir.), La ville des vieux : recherche sur une cité à humaniser*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube.
- Gucher C., 1998b, *L'action gérontologique municipale : Une entreprise de définition de la vieillesse et de ses pratiques*, Editions L'Harmattan, 318 p.
- Guérin S., 2009, *La société des seniors*, Paris, France, Éd. Michalon, 235 p.
- Guillemard A.-M., 2002, « Entretien avec Anne-Marie Guillemard par Mathieu Schmitt », dans *Le pouvoir gris ?*, Paris, Fédération internationale des associations de personnes âgées (FIAPA) (Les cahiers de la FIAPA).
- Guillemard A.-M., 2009, « De la retraite mort sociale à la retraite solidaire », *Gérontologie et société*, 102, p. 53-66.
- Hugonot R., 1989, *Politiques municipales du vieillissement et de la vieillesse*, Toulouse, Erès, 133 p.
- Kamette F., 2011, « La prise en charge de la dépendance dans l'Union européenne », *Fondation Robert Schuman - Le Centre de recherche et d'études sur l'Europe*.
- Ministère de l'Intérieur, 2014, « Répartition par âge des maires au 1er janvier 2014 », <http://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2014/Elections-2014/Dossier-elections-municipales-2014/Annexe-13-Repartition-par-age-des-maires-au-1er-janvier-2014>.
- Nations Unies, 2002, « Vieillissement productif : les bénévoles âgés ».
- Paris M., Garon S., Beaulieu M., 2013, « Villes-amies des aînés : déclinaison du concept au Québec », *L'Observatoire*, 75, p. 25-31.
- Reimat A., 2002, « Production associative et bénévolat informel : quelle signification économique pour les activités de production des retraités ? », *Innovations*, no 15, 1, p. 73-98.
- Scheider M., Moulart T., 2015, « La participation citoyenne à l'épreuve du vieillissement territorial. Étude de cas de quatre dispositifs d'intégration citoyenne des aînés dans le Grand-Est français », *Cidades - Comunidades e Territorios*, 30, p. 1-14.
- Viriote-Durandal J.-P., 2002, *Le pouvoir gris ?*, Paris, Fédération internationale des associations de personnes âgées (FIAPA) (Les cahiers de la FIAPA).
- Viriote-Durandal J.-P.V., Guthleben G., 2009, « Le pouvoir d'être vieux », *Gérontologie et société*, 102, p. 237-252.

DÉFINITIONS et ENJEUX de la participation sociale

QUELQUES ÉCLAIRAGES ISSUS DE LA RECHERCHE INTERNATIONALE

Jean-Philippe Viriot Durandal, Professeur des Universités en Sociologie, Université de Lorraine, Président du REIACTIS

Marion Scheider, Doctorante en Sociologie, Université de Lorraine, Chargée de Recherche REIACTIS

Tabitha Oubda, Doctorante en Sociologie, Université de Lorraine, Chargée de mission REIACTIS

Thibault Moulaert, Maître de conférences en Sociologie, Université de Grenoble Alpes, membre du REIACTIS

DÉFINIR LA PARTICIPATION SOCIALE DES AÎNÉS

Au cours de ces dernières années, le thème de la « *participation sociale des aînés* » a connu un regain d'intérêt notamment sous l'influence de l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle de la Commission européenne de 2012. Si ce terme reste peu utilisé en France (au profit de ceux d'intégration sociale ou de bénévolat), le Programme d'Études International sur le Vieillessement (PEIV) a voulu en montrer l'intérêt. Ce programme a été mené dans divers pays par le Réseau d'Étude International sur l'Âge, la Citoyenneté et l'Intégration Socio-économique (REIACTIS)¹. Des travaux menés au Québec, sur la base d'une revue de littérature internationale (Raymond et al., 2008) puis d'ateliers avec les retraités eux-mêmes (Raymond et al., 2012), mettent en avant la polysémie de la participation sociale. En effet, six grandes dimensions se détachent de ces études :

Cette définition large de la participation sociale permet de répondre aux attentes des publics âgés dans leur diversité, ceci au regard de leur autonomie, de leurs capacités et de leur volonté de continuer à agir dans et sur l'espace social, du simple déplacement pour les besoins de la vie

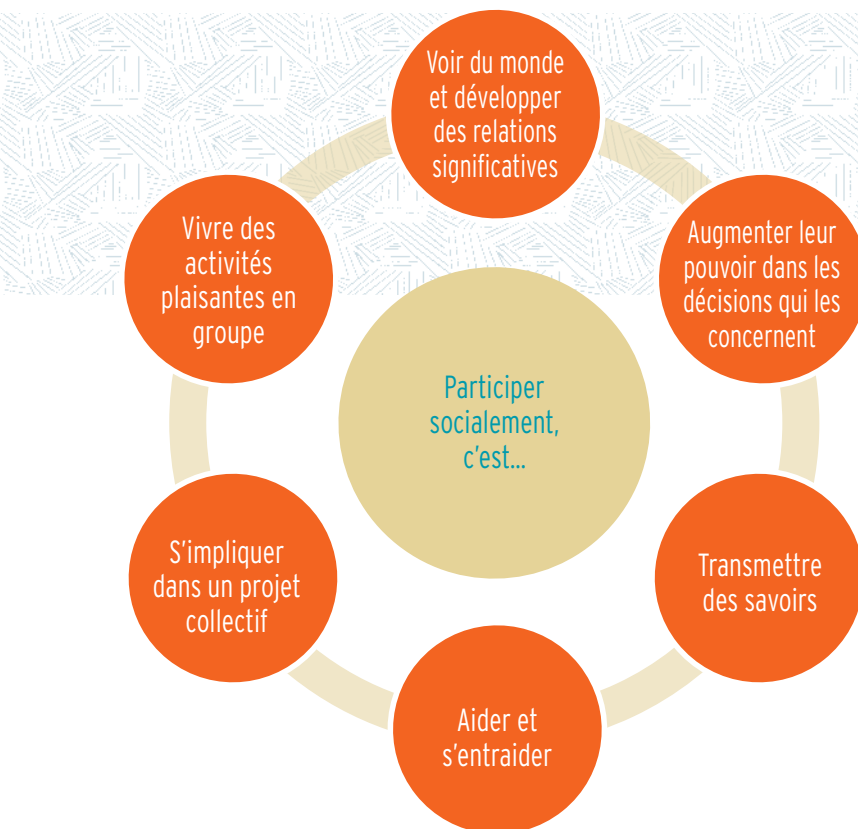


Figure 1 : Une approche pluridimensionnelle de la participation sociale (Raymond et al., 2012, p.13)

quotidienne jusqu'à l'implication sociale et citoyenne en fonction de leur état de santé et de leurs projets de vie. La question des obstacles à cette participation sociale dans ses différentes dimensions et de l'adaptation de ses cadres (qu'il s'agisse des infrastructures, des services ou des représentations de l'âge) constitue un enjeu majeur dans l'étude de la participation sociale.

AU CŒUR DE LA PARTICIPATION SOCIALE, LE BÉNÉVOLAT. QUEL PORTRAIT DES AÎNÉS BÉNÉVOLES ET ENGAGÉS ?

Au sein des travaux sur « *la participation sociale* », les travaux consacrés au bénévolat des aînés occupent une place importante. Les diverses études sur les relations entre le monde associatif et les retraités indiquent des résultats parti-

1. Développé par le Réseau d'Étude International sur l'Âge, la Citoyenneté et l'Intégration Socio-économique (REIACTIS) entre 2013 et 2016, le PEIV s'est intéressé à deux axes de recherche (l'engagement bénévole et la participation citoyenne des aînés) au sein de 6 pays européens et d'Amérique du Nord (Angleterre, Belgique, Espagne, États-Unis, France et Québec).

culièrement instructifs sur le vieillissement contemporain. Notons d'abord, que comme pour la participation associative à tous les âges, l'adhésion (membership, qui peut signifier qu'on participe aux activités sans pour autant s'impliquer dans leur organisation) est plus importante que le bénévolat. Ainsi, on distingue classiquement l'adhésion à une association (culturelle ou sportive par exemple) de l'engagement social pour autrui (dans lequel on retrouve notamment le bénévolat et les relations d'aides informelles extra-familiales).

On constate également que les profils d'adhésion et d'engagement des aînés sont distincts, en fonction des « secteurs » : sports, culture, loisirs, éducation, social/caritatif, défense et religion.

Dans ces activités ce sont les associations de loisirs, de défense, mais aussi les association sportives et culturelles qui dominent ; avec des variations en fonction des catégories d'âge, les 75+ étant un peu moins nombreux dans le sport que les cadettes et sensiblement

moins nombreuses que la moyenne de la population française contrairement aux associations de loisirs qui poursuivent des tendances exactement inverses. Les types d'explications sont nombreux. On peut les attribuer à des effets d'âge, mais aussi à des effets de génération et à des inadaptations structurelles ou culturelles au vieillissement de la population au sein des associations.

Par ailleurs, le niveau d'engagement oscille entre 25 et 29 % entre 15 et 69 ans, et une diminution sensible intervient chez les plus de 70 ans (autour de 17 %). En d'autres termes, si le niveau d'engagement associatif des aînés ne change pas radicalement avec l'entrée en retraite (les aînés continuent donc à s'engager comme les adultes et les plus jeunes), ce n'est que relativement tard qu'une baisse intervient, chez les plus de 70 ans.

Les variables de genres et les catégories sociales dans le portrait type des bénévoles

Sur la base des enquêtes statistiques et de méthodologies diverses², Poussou-Plesse et al. (2014) ont identifié deux profils typiques de bénévoles seniors : l'un masculin, Présidents d'associations souvent

investis de longue date et/ou anciens salariés qualifiés du privé ; et l'autre féminin, bénévoles de terrain dans des activités éducatives, sociales ou caritatives, souvent anciennes fonctionnaires (notamment enseignantes).

UNE DISTINCTION ENTRE BÉNÉVOLAT ET VOLONTARIAT :

Il est peu aisé de définir le terme de « bénévolat » dans une approche internationale. En effet, La notion même de « bénévolat » n'est pas universelle. Par exemple, aux États-Unis, il est davantage question de « volunteering » ou de « volunteerism » qui n'exclue pas la compensation économique (stipend), contrairement à la définition française. En Europe également, dans l'une des rares études comparatives sur le bénévolat/volontariat des aînés, les chercheurs, plutôt anglo-saxons, se réfèrent moins au « bénévolat » qu'au volontariat (« volunteering ») (Principi, Jensen et Lamura, 2014), voire de manière plus ambivalente au travail volontaire (« voluntary work »).

GRAPHIQUE 4 : RÉPARTITION DES ADHÉSIONS PAR DOMAINE ASSOCIATIF SELON L'ÂGE

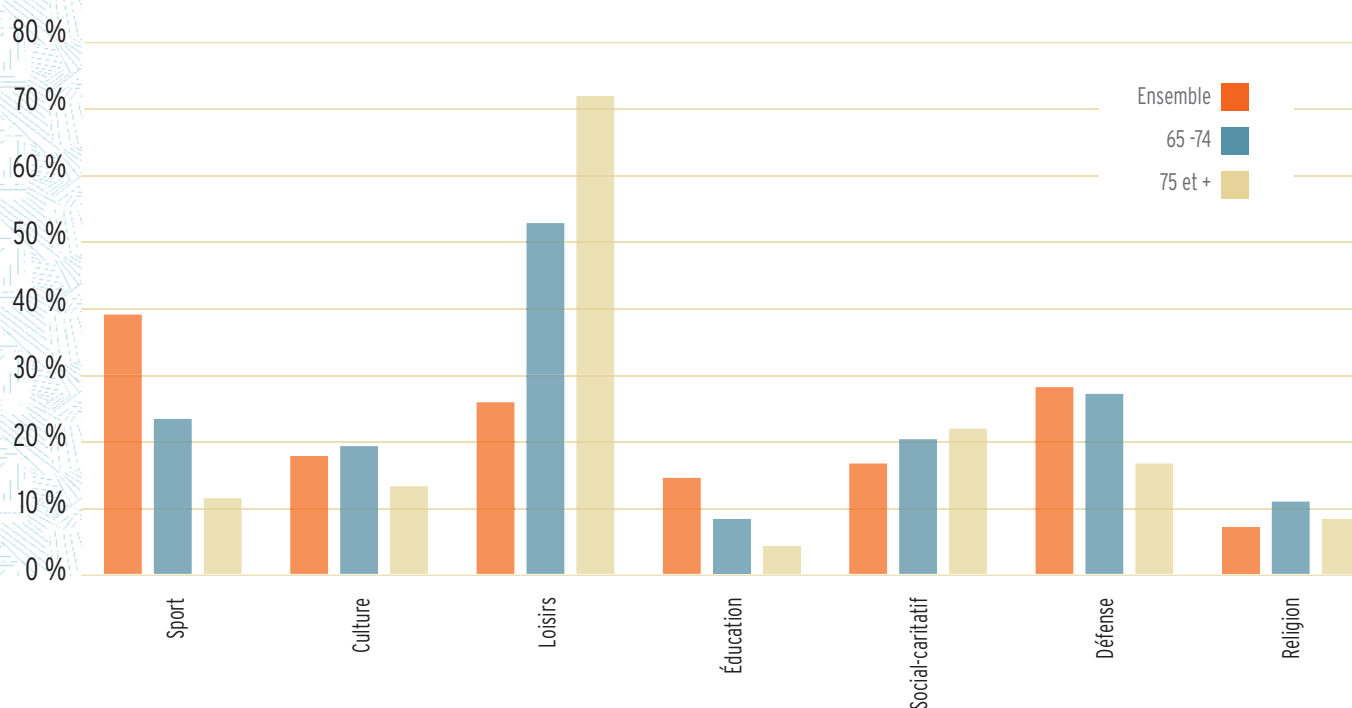


Figure 2 : Répartition des adhésions par domaine associatif selon l'âge (DREES - BVA, 2010 cité par Prouteau, 2015)

En France, on distingue plus franchement le « volontariat » du « bénévolat ». Le volontariat se situe en réalité entre le salariat et le bénévolat et correspond à des situations bien spécifiques régularisées par la loi : volontariat civil, volontariat des sapeurs-pompiers, volontariat de solidarité internationale, etc. Il est tout à fait significatif de noter que s'il existe un statut de volontaire pour les « jeunes », la question du « volontariat senior » reste indéfinie.

Finalement, selon le Conseil Économique, Social et Environnemental, est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non rémunérée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial. Le volontariat dans certains pays comme aux États-Unis, se distingue alors du bénévolat en France, puisqu'il suppose un engagement réciproque et formalisé, pour une durée définie et une mission précise. Dans ce cadre, le volontaire peut recevoir une rétribution.

POURQUOI PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE DES AÎNÉS ?

Le PEIV mené par le REIACTIS (2013-2016) a permis de démontrer qu'aucun des pays de la recherche, y compris les plus enracinés dans les valeurs individualistes et consuméristes comme les États-Unis, n'écarte la promotion du bénévolat de son action publique. Le lien entre bénévolat et action publique repose sur trois enjeux majeurs :

PROGRAMME	DESCRIPTION	BUDGET ANNUEL
Foster Grandparents	Met en relation des enfants en difficultés scolaires, familiales ou sociales avec des volontaires de plus de 55 ans touchant une petite rétribution, ceci à travers des actions de tutorat et d'accompagnement au quotidien.	107 702 000 \$
Senior Companions	Permet à des volontaires de plus de 55 ans, en échange d'une petite rétribution, d'aider des adultes âgés qui éprouvent des difficultés à assumer seuls les tâches de la vie quotidienne.	45 512 000 \$
Retired and Senior Volunteer Program (RSVP)	Couvrant des domaines d'actions extrêmement vastes, RSVP est l'un des plus grands programmes de soutien au bénévolat des 55 ans et plus aux États-Unis.	48 903 000 \$

Figure 3 : Les trois programmes gouvernementaux en faveur de l'engagement des aînés aux États-Unis

1) Le bénévolat associatif et ses effets positifs sur la santé des aînés engagés :

- Un sentiment plus élevé de bien-être ;
- Une diminution de la mortalité ;
- Une meilleure santé subjective ;
- Un plus haut taux de satisfaction générale ;
- Une moindre apparition de symptômes dépressifs par rapport aux non-engagés ;
- Un ralentissement du déclin cognitif (Raymond et al., 2008).

En outre, les aînés engagés dans des démarches qui ont du sens pour eux et dans lesquelles ils sont reconnus, valorisés et soutenus seraient mieux placés pour affronter les différentes épreuves identitaires et biologiques associées au vieillissement.

Si l'engagement bénévole s'accompagne d'un ensemble de facteurs positifs pour les aînés, cependant le lien de cause à effet n'a toujours pas été établi de manière univoque, et les travaux de Sirven et Debrand (2013) ont pointé l'ambiguïté que pourrait avoir un soutien standard au bénévolat des aînés, sans prise en compte des différents publics âgés et notamment de ceux qui sont peu intégrés dans la vie bénévole. Les auteurs soulignent le risque de renforcement des inégalités de santé préexistantes à l'entrée dans le bénévolat si une attention particulière n'est pas portée aux populations moins familières de ces formes de socialisation. Bref, soutenir le bénévolat pour tous, certes, mais à la condition d'adapter les méthodes aux profils des publics.

2) Le bénévolat permet de lutter contre l'exclusion et l'isolement et d'agir sur l'intégration sociale

Ici, le bénévolat devient un moyen d'agir contre l'isolement. Il vise plutôt la grande vieillesse : les aînés (bénévoles) se mettent au service d'autres aînés (les bénéficiaires du bénévolat) dans un contexte où l'État social semble ne plus pouvoir faire face à l'ensemble des besoins et demandes à l'aide de ces seuls professionnels, étatiques ou associatifs. Le PEIV montre que les États-Unis se sont engagés dans ce type de politique de longue date et avec des ressources significatives (voir figure 3).



3. L'enquête SHARE (Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe : <http://www.share-project.org>) constitue une base de données pluridisciplinaire et internationale renouvelée tous les deux ans et ceci depuis 2004. Conduite dans 20 pays européens, elle concerne près de 80 000 Européens âgés de 50 ans et plus et rassemble une multitude d'informations dans le domaine de la santé, de l'économie, de la participation sociale, etc.

3) Le bénévolat favorise une reconnaissance de l'utilité sociale des aînés

Soutenir le bénévolat des aînés c'est aussi et surtout admettre et reconnaître l'utilité sociale des aînés. Thème fréquemment débattu en France, il ne s'accompagne que rarement d'une tentative de reconnaissance objective. Ainsi, une récente étude française se basant sur les données SHARE³ dans 10 pays européens évalue l'équivalent temps plein de l'activité bénévole des retraités à 0,2 heure par jour par retraité en moyenne, soit un équivalent monétaire de 11,8 milliards d'euros (Laferrère, 2015).

AGIR EN FAVEUR DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE DES AÎNÉS

De multiples facteurs doivent être appréhendés pour pouvoir dynamiser l'engagement bénévole des aînés. Le PEIV, au terme de la revue de littérature scientifique internationale, met en exergue quatre niveaux d'intervention sur lesquels les décideurs pourront appuyer leurs réflexions et actions en faveur du bénévolat des aînés :

Chaque niveau d'intervention représenté dans ce graphique peut coulisser indépendamment et former des combinaisons à prendre en compte dans le développement du bénévolat des aînés.

En combinant ces différents paramètres en fonction des réalités locales, cet outil sert d'aide à l'élaboration d'une stratégie

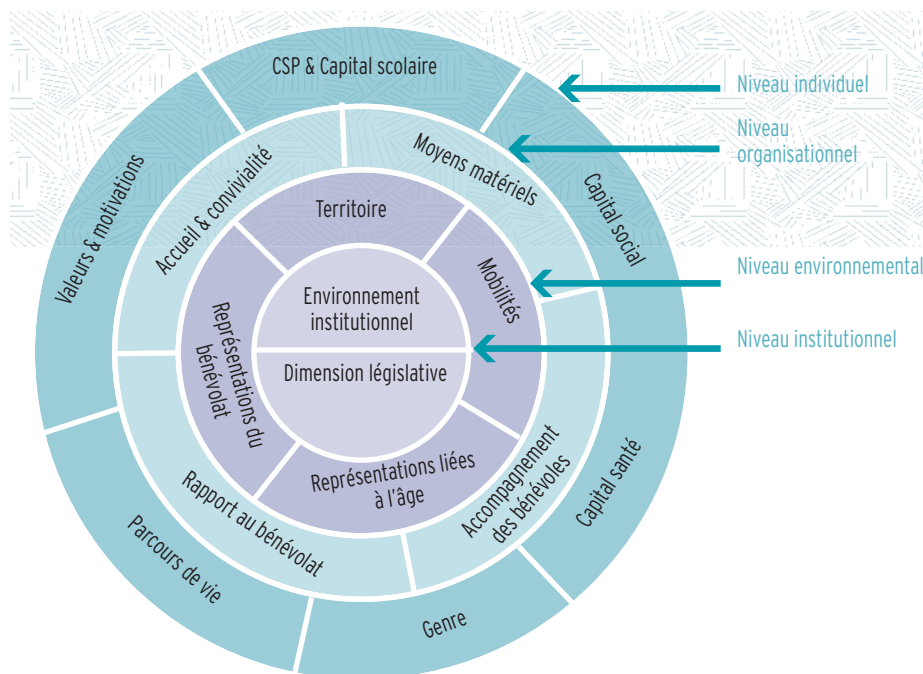


Figure 4 : Synthèse des catégories de freins et leviers à l'engagement bénévole des aînés

d'ensemble aux niveaux politique, institutionnel, et organisationnel. À titre d'exemple, une association peut décider de viser des publics âgés peu diplômés (= niveau individuel = prendre en compte le CSP et le capital scolaire ; prendre en compte les « parcours de vie ») et proposer un accueil attentif à leurs besoins spécifiques (= niveau organisationnel : s'assurer des heures de disponibilité ; de la compréhension de l'activité bénévole).

Si l'association est active au niveau d'une commune ou d'un quartier, elle pourra aussi afficher une campagne publicitaire promouvant ce type d'engagement (= niveau environnemental : agir sur les « représentations liées à l'âge ») et, si elle dispose d'un pouvoir d'influence au niveau central, elle pourrait chercher à influencer le législateur pour qu'il soutienne plus visiblement le bénévolat des aînés (= niveau institutionnel, dimension législative). <

BIBLIOGRAPHIE

DREES - BVA, 2010, Enquête citée par Prouteau L., « Le secteur associatif français : grandes tendances de la participation associative et de l'implication des aînés », Communication au symposium REIACTIS, 8 avril 2015, Dijon.

Laferrère A., 2015, « Retraités mais pas en retrait. La retraite pousse-t-elle à de nouvelles activités ? », Documents de travail INSEE, F 1409, 51 p.

Poussou-Plesse M., Mascova E., Petit M., 2014, « Older volunteers in France: recognising their social utility in a less and less corporatist welfare state », dans Principi A., Jensen P.H., Lamura G. (dirs.), *Active ageing. Voluntary work by older people in Europe*, Bristol, Policy Press, pp. 149-171.

Principi A., Jensen P.H., Lamura G., 2014, *Active ageing. Voluntary work by older people in Europe*, Bristol, Policy Press.

Raymond É. (Réd.), 2007, *La participation sociale, défi des sociétés vieillissantes*, Québec : Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés, Université Laval, 2007, 34 p.

Raymond É., Gagné D., Sévigny A., Tourigny A., 2008, *La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé. Réflexion critique appuyée sur une analyse documentaire*, Québec, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Institut national de santé publique

du Québec, Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec et Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, 111 p.

Raymond É., Sévigny A., Tourigny A., 2012, *Participation sociale des aînés : la parole aux aînés et aux intervenants*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale et Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec du Centre hospitalier affilié universitaire de Québec, 53 p.

REIACTIS, 2016, *Engagement bénévole et citoyenneté des aînés. Regards croisés entre la France, l'Amérique du Nord et quatre grandes villes européennes*. Mémoire de synthèse, 133 p.

REIACTIS, 2016, *L'intégration sociale des personnes âgées et leur participation à l'action sur leur environnement. Comparaison entre quatre études de cas du Grand Est français et des études de cas internationales ciblées au Québec, aux États-Unis, en Angleterre, en Belgique et en Espagne*. Rapport de recherche extensif, 750 p.

Sirven N., Debrand T., 2013, « La participation sociale des retraités en Europe : instrument du bien vieillir ou facteur d'inégalités sociales et de santé ? », *Retraite et Société*, 65, 2, p. 59-80.

La PARTICIPATION CITOYENNE des aîné(e)s:

DÉFIS ET ENJEUX DE LA DÉMARCHE VILLES AMIES DES AÎNÉS

Une soixantaine de villes françaises se sont engagées dans une démarche Villes Amies des Aînés, consistant à œuvrer à l'élaboration d'« un environnement urbain participatif et accessible qui favorise un vieillissement actif¹ ». Cet objectif affiché annonce une double perspective. Il s'agit, d'une part, de prendre en compte le vieillissement rapide de la population dans un contexte d'urbanisation qui ne cesse de croître et d'autre part, de favoriser la participation citoyenne des aînés aux transformations politiques, sociales, urbaines qui les concernent.

Le programme Villes Amies des Aînés² vise à une meilleure qualité de vie pendant la vieillesse et la promotion de parcours du vieillir « *en restant actif* » et encourage des dispositifs participatifs en direction des aînés. Co-construire, c'est-à-dire coproduire des actions pour les personnes âgées elles-mêmes va consister à leur donner la parole pour connaître leurs expériences vécues de la ville ; ceci afin d'identifier les besoins, ce qui est ou n'est pas adapté à leurs modes de vie.

La question de la participation citoyenne des aînés émerge dans cette dialectique entre un contexte territorial et un contexte démographique et social lié au vieillissement de la population. Elle se décline en différents champs d'action (l'habitat, les transports, la mobilité, l'aménagement...) qui seront les supports des démarches participatives engagées auprès des aînés.



Edith Gaillard¹
Maître de Conférences en Sociologie
Laboratoire de recherche LABERS
Université de Bretagne Occidentale

La participation citoyenne des aînés, inscrite dans la démarche participative VADA, rejoint, à l'échelle de la France, le nouvel impératif participatif des politiques publiques françaises (Blondiaux, Sintomer, 2002) et le mouvement d'institutionnalisation de la participation citoyenne des aînés effective dans d'autres instances consultatives (Argoud, 2001 ; Landanger, 2005 ; Viriot-Durandal, 2003 ; Bresson, 2015).

Dans ce contexte national, nous dressons, à partir des savoirs sociologiques, un état des lieux de la participation citoyenne des aînés et abordons la manière dont les engagements publics des aînés, en tant que catégorie sociale, posent la question de leur place dans un processus participatif. Les statistiques sur les engagements publics et associatifs annoncent que la population des aînés est particulièrement encline à participer. Mais, face à la diversité des vieillesse, certaines personnes sont absentes des dispositifs participatifs ou sont dans l'incapacité de se faire entendre. De quelles manières est-il envisagé de faire participer des populations qui se trouvent éloignées des dispositifs participatifs ?

La démarche VADA pose un certain nombre de défis à relever aux experts politiques et aux techniciens qui œuvrent à l'élaboration de plans d'action. C'est pourquoi nous abordons en ouverture

des résultats de recherche portant sur des formules alternatives de participation.

PARTICIPATION ET REPRÉSENTATION EN CONTRADICTION

La participation citoyenne des aînés peut être appréhendée à partir des recherches sur la citoyenneté et les engagements publics dans les instances de la démocratie représentative ou de celles portant sur les dispositifs participatifs³ encouragés par les lois de décentralisation, qui promeuvent une démocratie locale ou une démocratie dite de proximité.

À l'échelle des instances de décision locale, les recherches relèvent une surreprésentation des retraités, ce qui fait dire au sociologue Michel Koebel que « *l'âge d'or du pouvoir local se situe entre 50 et 80 ans.* » (Koebel, 2012)

La participation citoyenne des aînés apparaît de prime abord comme une réalité. Les travaux portant sur les dispositifs le soulignent également. Dans les instances de la démocratie locale, un fort engagement de la part des retraités est identifié et si on regarde qui occupe la fonction de président des conseils de quartier, une figure typique se révèle : un homme (80 % de cas), retraité (pour la moitié dont l'âge moyen est de 60 ans) ayant exercé une profession libérale ou une activité d'encadrement dans le secteur public ou privé (40 % de cas) (Rangeon,

1. Cette contribution s'inscrit dans le prolongement des travaux engagés par l'équipe de recherche ECLIPS (Expertise Citoyenne : Limites, Intérêts et Perspectives Sociales de la participation des habitant(e)s dans les projets de logement en Région Centre) et des discussions engagées avec Guillaume Fernandez et Françoise Le Borgne Uguen, membres de l'axe « Santé et Société » de l'équipe de recherche du LABERS (Brest).

2. Dans le reste du texte, nous utilisons l'acronyme VADA pour Villes Amies des Aînés.

3. <http://www.villesamiesdesaines-rf.fr/oms>



1999). Les instances de décision locale expriment ainsi les effets des inégalités sociales. Certains aînés y sont représentés, à un certain âge, en fonction d'un sexe et d'une position sociale déjà privilégiée dans la hiérarchie socioprofessionnelle.

La participation citoyenne des aînés ne se limite toutefois pas uniquement à ces instances de décision locale, elle s'exprime également sous l'angle de l'engagement associatif. Les personnes à la retraite représentent la première force associative du pays. Les taux d'adhésion progressent avec l'âge pour culminer dans la tranche des 60-75 ans (Luczak et Nabli, 2010). L'importance de l'engagement associatif après 60 ans est évidemment liée à l'augmentation du temps libre à la retraite et à la libération des contraintes familiales. Mais, l'engagement préexiste au changement de statut (emploi/retraite) et rend compte de la manière dont les individus, en amont de la cessation d'activité, s'impliquent dans la vie sociale pour exister, se maintenir en bonne santé et bien vieillir (Bickel, 2014). Ce n'est qu'après 75 ans avec « *le poids de l'âge* » qu'apparaît un recul de la participation et un « *repli* » sur l'espace privé et les activités domiciliaires. À partir du fait associatif, une distinction peut être établie. Adhérer à une association ne signifie pas nécessairement participer à l'élaboration de projets collectifs et prendre part aux décisions. Pour certains retraités, s'engager dans une association est une manière de développer des sociabilités, de nourrir des aspirations personnelles au sein d'associations culturelles, musicales ou sportives... Moins « *portée sur soi* », l'action collective est également privilégiée par certains groupes de retraités : de l'engagement humanitaire à des formes d'engagement plus politisées renvoyant à une volonté de participer à la vie publique (Guillemard, 2002). Ces regroupements autour d'intérêts communs à protéger ou à faire valoir, ne sont pas liés à l'âge ou à la reconnaissance d'une identité sociale d'aînés.

Appréhender la participation citoyenne des aînés rend finalement compte d'une situation complexe. La présence, voire la surreprésentation des plus âgés dans les instances publiques locales, accentuée par leur forte participation à la vie associative est établie. Cependant, cette participation citoyenne requiert une appartenance sociale aux classes moyennes privilégiées, une trajectoire sociale et professionnelle stable, voire ascendante, favorisant des acquis, des compétences et des motivations. Si la représentation de cette participation est réduite à ces dimensions et ne rend compte que de certaines vieillesse, de certaines formes du vieillir, modèles du « *Bien Vieillir* », à l'intérieur de cette catégorie d'âge, certaines personnes sont absentes des lieux de la démocratie locale ou dans l'incapacité de se faire entendre.

« FAIRE PARTICIPER » DES CITOYENS ÂGÉS : DES QUESTIONS POLITIQUES

Cette question de la représentativité des acteurs et actrices de la participation citoyenne est à saisir à partir d'une autre discussion : rares sont les engagements qui s'énoncent à partir de sa condition de « *vieux* » ou « *vieilles* », à partir d'une identité sociale d'aîné-e-s et du partage d'une appartenance identitaire fondée sur l'âge. A contrario, la démarche participative initiée par le programme VADA consiste bien à appréhender les aînés en tant que catégorie sociale spécifique, se reconnaissant ou affirmant une identité fondée sur l'âge, ayant des intérêts propres à faire valoir pour rendre les villes accueillantes, adaptées aux transformations sociales et physiques liées à l'âge.

En liant la participation à une catégorie d'âge, à ceux que l'on nomme les aînés, émerge alors la figure du « *citoyen âgé* ». L'appel à la notion de citoyenneté croisée avec le critère de l'âge met en tension les règles de la société « *égalitariste* » républicaine, mais invite à (re)penser la citoyenneté à partir de l'âge. Cette tâche est particulièrement périlleuse

si nous pensons que nos organisations sociales sont stratifiées en fonction d'une catégorisation de la vieillesse articulée autour de trois autres figures : celles « *du handicapé, de l'usager et du dépendant* » (Clément et al., 2007).

Cette catégorisation a pour effet de segmenter les politiques locales à partir de la prise en compte de la vieillesse, ce qui constitue une difficulté au regard des velléités de transversalité de la démarche VADA. Ces différentes figures de la vieillesse rendent compte de champs d'action spécifiques, aux acteurs multiples et entraînent la dispersion ou l'éparpillement des compétences des opérateurs techniques travaillant déjà à l'amélioration des conditions de vie des aînés. La transversalité de la démarche VADA va mobiliser les acteurs politiques et différents services municipaux, des opérateurs techniques, des membres du secteur associatif, des publics et des acteurs du monde marchand qui vont, chacun dans son domaine, essayer de préserver leurs propres compétences. La qualité du comité de pilotage et la présence d'un-e élu-e avec un réel projet politique s'avèrent déterminantes pour fédérer ces synergies (S. Pennec, F. Le Borgne-Uguen, 2016). La place accordée aux politiques de la vieillesse au sein des politiques locales se trouve posée et les objectifs prioritaires relevant de politiques sociales différentes, de santé, de l'aménagement, de l'habitat... apparaissent essentiels à énoncer et à bien définir pour rendre le dispositif participatif crédible.

À ce stade, on comprend que la participation citoyenne des aînés valorisée par la démarche VADA introduise un ensemble de défis à relever. Si la notion de participation s'invite de plus en plus dans le vocabulaire de l'action publique, des politiques de la ville et celle en faveur de l'adaptation de la société au vieillissement, de quelles manières va-t-il être possible d'engager des démarches participatives auprès d'une population hétérogène qui ne se définit pas et ne se reconnaît

pas elle-même autour d'une appartenance identitaire fondée sur l'âge ? De quelles manières dépasser les réticences des retraités dont les « *voix ne portent pas d'échos* » (Argoud, 2001) ?

LA PARTICIPATION « AUTREMENT »

Un des écueils soulevés porte sur le manque de représentativité des instances participatives qui restent investies par une catégorie de personnes ne rendant pas compte de la diversité des situations de vieillesse. Se sentir reconnu-e et légitime à participer est bien un des défis à relever. Des travaux scientifiques ont mis en lumière des formules alternatives de participation. En effet, au-delà de l'enjeu et des objectifs de la participation énoncés, les formes de celle-ci doivent être pensées pour ne pas produire ou reproduire des inégalités sociales conduisant à la relégation de certaines populations¹. Les instances et les dispositifs reposent souvent sur des prises de parole en public dans des formes bien spécifiques, qui

nécessitent certaines compétences langagières. L'argumentation rationnelle, détachée, abstraite valorisée au cours des réunions, des discussions ou des débats a pour effet d'exclure des expressions s'appuyant sur des émotions, des vécus propres, des formes de « *parler en nom propre* ». Pour réduire ces décalages et ces situations d'exclusion, des formes et des techniques (le théâtre forum, la méthode de qualification mutuelle) sont expérimentées dans certaines instances participatives (Overney, 2011) tout comme la manière de configurer l'espace pour ne pas produire de la hiérarchie : en évitant les positions surplombantes que permet une estrade, par exemple ou en pensant des techniques pour réguler la parole et casser les rapports hiérarchiques qui peuvent exister entre élus et techniciens, d'une part et élus, techniciens et citoyens, d'autre part.

Au-delà et en contrepoint de ces obstacles à la mise en place de dispositifs participatifs, mentionnons enfin des apports scientifiques qui démontrent que la participation existe en dehors des dispositifs institués, officiels et légaux. Chaque groupe social est porteur de savoirs d'usages (Nez, 2011), de compétences et de connaissances

spécifiques liés à ses propres pratiques habitantes, en fonction de ses conditions de vie, de sa vie quotidienne et de ses expériences de la ville. Dans les pratiques quotidiennes, dans des gestes et des actes discrets (Neveu, 2013), se niche de la participation. Des compétences citoyennes se révèlent dans des formes de vigilance, dans le fait d'être attentif aux autres, dans les « *arts de voisiner* » et le souci de l'autre, au quotidien, dans son immeuble, sa rue, son quartier. Ces capacités apparaissent intéressantes à prendre en compte et à valoriser dans une démarche VADA. Elles donnent à voir et à penser des appartenances, des attachements à des lieux, à des espaces et/ou à des groupes. Ces ancrages sont des ressources de participation et finalement des actes de citoyenneté permettant d'envisager et d'élaborer « *un environnement urbain participatif* », pour autant qu'ils soient soutenus, ou a minima, non contrariés ou limités par des décisions prises en dehors des « *citoyens âgés* ». <

1. Plus spécifiquement, les conseils de quartiers, les réunions de concertation, les assemblées consultatives ou autres jurys citoyens...

BIBLIOGRAPHIE

Argoud Dominique, « La voix des retraité-e-s : entre représentation et participation », in Legrand Monique (dir.), *La retraite : une révolution silencieuse*, ERES, 2001 : 307-323.

Bickel Jean-François, « La participation sociale, une action située entre biographie, histoire et structures », in Cornelia Hummel, Isabelle Mallon, Vincent Caradec (sous la direction de), *Vieillesse et Vieillissements. Regards sociologiques*, Rennes, PUR, « Le Sens social », 2014 : 207-226.

Blondiaux Loïc et Sintomer Yves (2002), « L'impératif délibératif », *Politix*, n°15/57, pp.17-35.

Bresson Sabrina, « La représentation des personnes âgées dans les dispositifs participatifs en France : entre ambivalence et impensé ». In : *Les politiques publiques sociales locales à l'égard des personnes âgées. Regards franco-polonais*. Varsovie, Zakład Graficzny Uniwersytetu Warszawskiego zam 356/2015, pp.75-87.

Clément Serge, Rolland Christine, Thoer-Fabre Christine, « Usages, normes, autonomie : analyse critique de la bibliographie concernant le vieillissement de la population », Paris, La Défense, PUCA, 2007.

Koebel Michel, « Les élus municipaux représentent-ils le peuple ? Portrait sociologique », *Métropolitiques*, 3 octobre 2012. URL : <https://www.metropolitiques.eu/Les-elus-municipaux-representent.html>

Guillemard Anne-Marie, « De la retraite mort sociale à la retraite solidaire. La retraite une mort sociale (1972) revisitée trente ans après », *Gérontologie et société*, n°102, 3/2002 : 53-66.

Landanger Martine, « La participation des personnes âgées à l'élaboration des politiques qui les concernent ». *Gérontologie et société*, n° 115, 2005 : 75-88.

Luczak Frédéric et Nabli Fella, « Vie associative : 16 millions d'adhérents en 2008 », division Conditions de vie des ménages, Insee, 2010.

Neveu Catherine, « « E pur si muove ! », ou comment saisir empiriquement les processus de citoyenneté », *Politix*, n° 103, 3/2013 : 205-222.

Nez Héloïse, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris », *Sociologie*, volume 2, 2011 : 387-404.

Overney Laetitia, « Par-delà la participation des habitants. Pour une sociologie des épreuves de vigilance à la Duchère », Doctorat de sociologie, Université de Lyon II, 2011.

Pennec Simone and Le Borgne-Uguen Françoise, « Chapter 11: "Age-Friendly Cities" in France : between Local Dynamics and Segmented Old Age Policy » in Moolaert Thibault, Garon Suzanne (Editors), *Age-Friendly Cities and Communities in International Comparison. Political Lessons, Scientific Avenues, and Democratic Issues*, Springer, International Perspectives on Aging 14, Switzerland, 2016: 191-212.

Rangeon François, « Les comités de quartier, instruments de démocratie locale » in : *CURAPP/CR4PS, La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999 : 329-345.

Viriote-Durandal Jean-Philippe, « Le pouvoir gris », PUF, 2003.

CITOYENNETÉ et SOLIDARITÉ dans la vieillesse :

VERS DE NOUVELLES FORMES D'HABITAT

La citoyenneté des personnes vieillissantes, que l'on définira très simplement comme une capacité à agir et à décider de son destin, est niée aussi bien par le concept en vogue de « silver economy » que par le débat récurrent sur la prise en charge de la dépendance. Considérés comme un marché économique, dès lors qu'ils sont encore « jeunes » et actifs, les seniors deviennent un jour des personnes âgées dépendantes, soit une charge que la société a peur de ne pouvoir assumer. Entre « *vieillesse marchandise* » et « *vieillesse maladie* », il reste peu de place pour une « *vieillesse citoyenneté* », sinon dans la traditionnelle reconnaissance de l'investissement des retraités dans la vie associative.

L'habitat, qui représente bien plus que le seul logement, est au cœur des préoccupations de la population et tout particulièrement des personnes qui avancent en âge : son coût économique dans un budget souvent de plus en plus serré ; son environnement immédiat ; les aménités qu'il offre en commerces et services ; son accessibilité par les transports publics ; son adaptation aux fragilités de tous ordres ; les relations avec le voisinage qu'il permet ou pas... Autant de sujet à traiter et qui ne sauraient être laissés aux seuls professionnels et décideurs publics des champs de l'urbanisme, de la production de logements ou de la vieillesse. Les habitants vieillissants, rassemblés au sein de collectifs de natures diverses (groupes informels, associations ou réseaux militants) tendent à s'impliquer de plus en plus dans ces sujets, exerçant ainsi leur citoyenneté ou leur capacité à agir et à décider pour eux-mêmes.

Intimement liée à la notion de citoyenneté, celle de solidarité entre habitants



Anne Labit

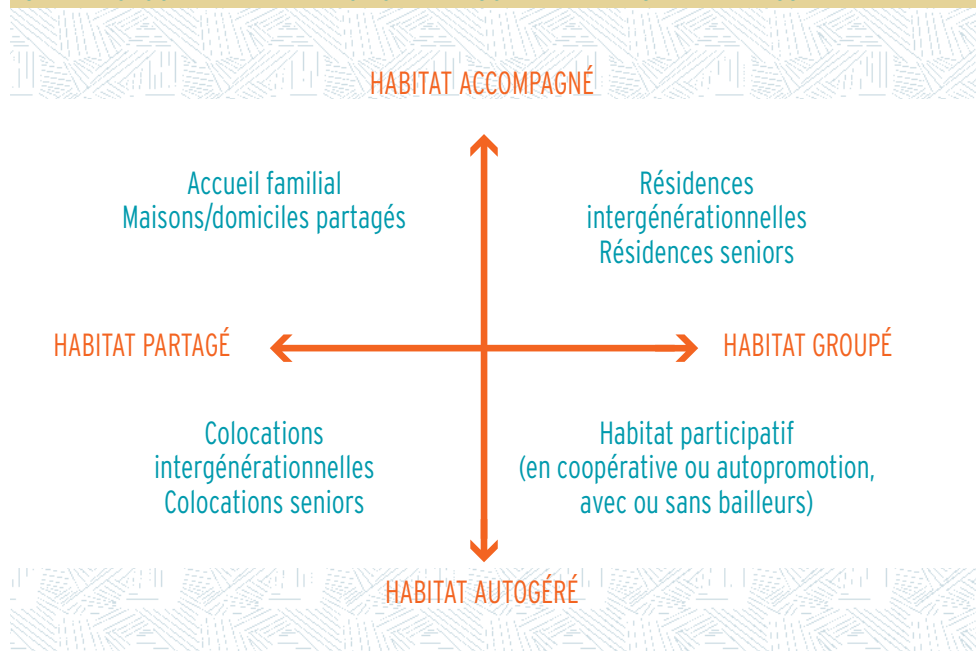
Maîtresse de conférences en sociologie/Université d'Orléans
Laboratoire CITERES - CNRS/Université de Tours

vieillissants ou avec d'autres catégories de population, est au cœur de ces nouvelles formules d'habitat dans la vieillesse, qu'on appelle parfois alternatives. Il s'agit de parier aussi bien sur la préservation de sa capacité à agir dans le monde que sur le lien social, l'entraide et la mutualisation d'espaces et de biens entre voisins de proximité, pour faire face au vieillissement. Bref, ces formules ne visent rien de moins que concilier, autant que faire se peut, ces deux incontournables du vieillissement, souvent réputés inconciliables : le désir d'autonomie et le besoin de sécurité.

Ces nouvelles formules d'habitat dans la vieillesse sont en plein développement,

portées par des retraités issus de la fameuse « *génération 68* » qui souhaitent se réapproprier leur vieillesse, ou initiées par les élus locaux ou des associations représentatives des intérêts des personnes vieillissantes dans le cadre de la « démocratie participative ». Ces formules restent pourtant mal connues. Nous proposons une typologie qui tente d'y voir plus clair dans cette nébuleuse : colocations, béguinages, résidences intergénérationnelles, domiciles partagés, habitat participatif ou coopératif... Nous tirons ensuite un rapide bilan de ces formules : permettent-elles de mieux vieillir ? Ne devraient-elles dès lors pas être mieux reconnues par les pouvoirs publics ?

UNE TYPOLOGIE DE L'HABITAT CITOYEN ET SOLIDAIRE DANS LA VIEILLESSE



UN DÉVELOPPEMENT TOUT AZIMUT DES FORMULES D'HABITAT CITOYENNES ET SOLIDAIRES DANS LA VIEILLESSE

Les expérimentations se multiplient sur l'ensemble du territoire, sans porter les mêmes appellations, en recouvrant pourtant parfois des réalités similaires. Deux axes nous servent à classer l'ensemble de ces formules :

→ **LE PREMIER** distingue les habitats initiés et gérés principalement par les retraités eux-mêmes (habitat autogéré), de ceux qui le sont par des professionnels ou des institutions, tels que collectivités territoriales, associations, mutuelles, bailleurs, etc. (habitat accompagné) ;

→ **LE DEUXIÈME** distingue l'habitat partagé (un même logement est partagé par plusieurs personnes, impliquant l'usage d'espaces communs tels que cuisine ou sanitaires) de l'habitat groupé (ensemble de logements entièrement équipés et indépendants les uns des autres, comprenant des espaces communs dont l'usage est facultatif).

UNE TYPOLOGIE DE L'HABITAT CITOYEN ET SOLIDAIRE DANS LA VIEILLESSE

Comme toute typologie, celle-ci simplifie une réalité complexe et diverse, qui comprend aussi nombre de formules intermédiaires. La question de la participation des personnes vieillissantes serait à étudier de manière fine. Notons en particulier que les formules d'habitat accompagné, tout en étant initiées et portées par des professionnels ou des institutions, cherchent souvent à impliquer le plus possible les habitants vieillissants dans la gestion au quotidien des lieux, ou, ce qui est plus rare toutefois, lors de leur conception. Réciproquement, les retraités qui initient des

projets se tournent ensuite vers des professionnels et des institutions diverses pour le réaliser (promoteurs, bailleurs sociaux, collectivités, architectes, associations de

services aux personnes...) qui laisseront une maîtrise plus ou moins étendue aux habitants eux-mêmes sur la conception et la gestion du projet. Les formes architecturales de l'habitat et du projet de vie qui s'y déroule sont elles aussi très diverses d'un habitat à l'autre, privilégiant plutôt les espaces privés et l'autonomie des personnes par rapport au collectif, ou au contraire faisant le pari du partage d'espaces communs importants et d'un soutien mutuel fort entre les personnes, avec toutes les gradations possibles entre ces deux situations.

Toutes les formules évoquées ici misent sur la capacité des personnes vieillissantes à décider pour elles-mêmes de leurs conditions de vie et d'habitat le plus longtemps possible, bref à rester des citoyens à part entière. Ces formules misent aussi sur la solidarité entre personnes vieillissantes ou avec des personnes plus jeunes (dans le cas d'un habitat intergénérationnel) pour faire face à cette phase de vie, plutôt que sur des aides technologiques ou professionnelles (même si c'est évidemment conciliable).

UN BILAN POSITIF DES FORMULES D'HABITAT CITOYENNES ET SOLIDAIRES DANS LA VIEILLESSE

Toutes les enquêtes, en France et à l'étranger (Labit, 2015 et 2016), soulignent les facteurs favorables au bien vieillir que comportent ces habitats : la préservation des relations sociales dans le cadre d'un voisinage de proximité ; le maintien d'activités structurantes liées à l'implication dans un projet collectif ; la possibilité de se faire aider mais aussi, et peut-être plus encore, la possibilité d'être soi-même l'aidant de ses voisins ; le sentiment de « *vivre chez soi, mais vivre parmi les*

autres »¹ ; le fait d'avoir choisi son habitat (voire de l'avoir conçu) et donc d'être en capacité de décider de son cadre de vie en citoyen autonome. Au-delà de la satisfaction des habitants vieillissants, certaines enquêtes réalisées en Allemagne par exemple, montrent que ces formules d'habitat ont un impact économique sur l'ensemble de la société, par la réduction des dépenses de santé publique grâce à de nombreux coûts évités liés au mal vieillir (Borgloh et Westerheide, 2012). Pour autant, les difficultés à monter de tels habitats sont encore très nombreuses, en particulier en France, obérant parfois la performance en matière de bien vieillir qui pourrait être la leur (Yven et al., 2015). Ces difficultés sont de tous ordres, liées à des modèles économiques précaires (financement problématique des espaces communs dans le cadre du logement social, coût du foncier...), des verrous juridiques trop nombreux (risques de requalification en établissements sociaux et médico-sociaux, attribution des logements à un groupe de personnes spécifiques dans le locatif social...). La démarche de montage du projet et sa dynamique dans la durée, impliquant des partenaires très divers et obligeant à des prises de décisions collectives qui doivent impérativement les

respecter tous, est complexe ; on est là au cœur de l'innovation sociale, dont la méthodologie est en cours d'élaboration et nécessite des compétences multiples. Mais les bénéfices potentiels de ces formules d'habitat citoyennes et solidaires, aussi bien en termes sociaux qu'économiques, sont trop nombreux pour que les responsables politiques ne se saisissent pas de ces questions dans un contexte de vieillissement de la population et de réduction des dépenses publiques. <

1. Pour reprendre le titre du rapport du Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées d'octobre 2012 consacré au vieillissement.

BIBLIOGRAPHIE

Borgloh, S. et Westerheide, P. (2012), "The Impact of Mutual Support Based Housing Projects on the Costs of Care", *Housing Studies*, 27 (5), pp. 620-642.

Labit, A. (2015), « *Self-managed co-housing in the context of an ageing population in Europe* », *Urban Research & Practice*, Vol. 8, n°1, pp. 32-45.

Labit, A. (2016), « *Habiter en citoyenneté et solidarité pour mieux vieillir* », *Gérontologie et Société*, n°149, vol. 38, pp. 141-154.

Yven, Ph., Le Nulzec, F., Rocheron C. et Labit, A., Cariou, E. Cencetti, O. (2015). Étude sur l'offre d'habitat alternatif au logement ordinaire et au logement en institution pour personnes handicapées et pour personnes âgées. Ministère des affaires sociales et de la santé, Direction générale de la cohésion sociale. Rapport final.

Perspectives INTERNATIONALES

AUTOUR DE LA PARTICIPATION DES AÎNÉS

Thibault Moulaert,

Maître de conférences en Sociologie, Université de Grenoble Alpes, membre du REIACTIS

Mario Paris,

Phd., Professionnel de recherche & Professeur Associé, Université de Sherbrooke, Québec, Canada

Marion Scheider,

Doctorante en Sociologie, Université de Lorraine, Chargée de Recherche REIACTIS

Suzanne Garon,

Professeure titulaire, Université de Sherbrooke, Québec, Canada

Jean-Philippe Viriot Durandal,

Professeur des Universités en Sociologie, Université de Lorraine, Président du REIACTIS

AUX ORIGINES DE LA DÉMARCHE « VILLES AMIES DES AÎNÉS » DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ : « PARTICIPATION CITOYENNE ET EMPLOI », UNE FORMULATION AMBIGUË

Les premiers pas de la démarche des « Villes Amies des Aînés » (VADA) ont été posés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 2006. À travers une méthodologie consultative d'aînés et de professionnels dans 33 pays du monde, l'OMS a identifié, parmi 8 domaines le thème de « *la participation citoyenne et de l'emploi* ». Cette dimension renvoie aux activités bénévoles, au travail salarié ou indépendant des aînés, ainsi qu'à leur implication citoyenne dans différents organes, dédiés ou non, aux aînés au niveau local. L'objectif de l'OMS est de promouvoir une approche inclusive en cherchant à démontrer que les aînés continuent de « *contribuer* » à la société à travers différentes formes d'activités et d'engagements public et privé telles que le bénévolat par exemple.

S'il est important de clarifier ce que nous entendons par « *bénévolat* »¹, nous constatons pourtant que l'OMS ne s'engage pas dans cet exercice et préfère associer des termes, et derrière eux des pratiques sociales, qui ne sont pas identiques. Ainsi, dans son document de cadrage VADA,

l'OMS précise que « *le sujet de la participation citoyenne et de l'emploi porte sur les possibilités d'exercer des activités citoyennes, et de travailler bénévolement ou contre rémunération* » (Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 2007, p. 9, nous soulignons).

L'association du « *travail* » et du « *bénévolat* » peut apparaître contradictoire ; cette formulation ambiguë met en avant une lecture économique du bénévolat. Celle-ci doit être resituée dans son contexte socio-historique. Paru en 2007, le cadre de l'OMS vient en effet concrétiser une vision complexe du « *vieillessement actif* » ou « *active ageing* », terme qui fut traduit à la même époque par des organisations internationales comme l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) ou la Commission Européenne comme l'appel à la « *prolongation des carrières* » (Moulaert et Biggs, 2013 ; Moulaert et Viriot Durandal, 2013). Bien que la logique d'encourager la poursuite du travail en vieillissant reste importante au niveau international, observons qu'aujourd'hui les instances européennes ont été influencées par la conception de l'OMS et qu'elles promeuvent des « *environnements amis des aînés* »². Cette conception plus large du « *vieillessement actif* » veut inclure un ensemble d'acteurs et de collectivités aux différents échelons de l'action publique, du local (le quartier, la municipalité) au

supra-national (l'Europe), en passant par les niveaux intermédiaires (les Régions ou les Communautés de communes).

« PARTICIPATION CITOYENNE ET EMPLOI » DANS LES PRATIQUES INTERNATIONALES : UN ÉCART SIGNIFICATIF

Depuis 2007, le nombre de villes et d'acteurs qui mettent en place une démarche VADA n'a cessé d'augmenter pour atteindre 332 villes et 11 programmes affiliés en 2016, certains de ces programmes venant augmenter significativement ce nombre, à l'instar du Québec qui compte plus de 800 municipalités engagées dans une démarche de type MADA. Au sein de ces villes, il apparaît que la promotion de

Sources de nos données

Pour illustrer ce numéro thématique, nous nous appuyons sur des travaux menés en France, en Belgique francophone ainsi qu'à Manchester, New York et Barcelone (Moulaert et Garon, 2016 ; REIACTIS, 2016 et <http://www.reiactis.com>) ainsi que sur les travaux de l'équipe de recherche « Municipalité amie des aînés » (<http://madaquebec.com>) au Québec. Cette équipe accompagne le « programme affilié OMS » MADA, soit un programme gouvernemental mis en place depuis 2009 et qui rejoint en 2017 plus de 800 municipalités. Le travail de l'équipe MADA a initialement consisté à suivre 7 études-pilotes ; elle a ensuite travaillé sur 15 études de cas et deux questionnaires dont le premier a été complété par 368 municipalités, soit un taux de réponse de 48 % des municipalités engagées dans les MADA au Québec.

1. Voir la contribution de Jean-Philippe Viriot Durandal, Marion Scheider, Tabitha Oubda et Thibault Moulaert dans ce dossier.

2. Voir le site de la « Convention sur le changement démographique » : <http://www.afeinnovnet.eu/>.

l'emploi des aînés ne serait pas une priorité ou qu'elle ne rentrerait que rarement dans les actions encouragées.

En France, le « *Guide français des Villes Amies des Aînés* » illustre bien ce constat. En effet, quand il présente le domaine de la « *participation citoyenne et emploi* », il cite un aîné consulté à Dijon : « *L'emploi, chez nous, c'est tellement marginal* ». Si l'on se penche ensuite sur les 21 cas de pratiques ou de projets signalés en lien avec le thème de la « *participation citoyenne et emploi* » sur le site du Réseau Français VADA, aucun ne rapporte de référence à l'emploi des aînés. Par contre, nous retrouvons, comme ailleurs, différentes actions de promotion du bénévolat des aînés, de mobilisation de ces publics dans des activités intergénérationnelles ou encore de mises en place de conseils d'aînés. Compte-tenu de l'absence avérée d'actions tournées vers l'emploi, c'est la vision portée par l'OMS (montrer que les aînés contribuent à la société) qui est principalement adoptée par les acteurs locaux.

Au Québec, les principaux projets en lien avec l'emploi se réfèrent, entre autres, au mentorat professionnel et à la reconnaissance des commerces locaux « *Amis*

des Aînés ». Le bénévolat est, quant à lui, représenté dans de nombreux projets car les municipalités jouent un rôle non négligeable dans leur milieu. Au Québec, le bénévolat renvoie plutôt à l'engagement social et citoyen, c'est-à-dire à la vitalité du capital social des municipalités, plutôt qu'à un capital économique comme pour l'OMS.

À notre connaissance, seule la ville de New York a valorisé le thème de l'emploi des aînés, du moins durant les premiers développements de sa démarche VADA (2009-2013). La ville a ainsi soutenu la recherche d'emploi des chômeurs âgés et a tenté, avec le soutien de fonds fédéraux, d'offrir des emplois aux aînés. L'un des points les plus marquants est que ce thème intervient de façon pionnière dans la démarche de New York (elle concerne les 3 premières des 59 actions menées par la ville) (New York et al., 2013).

Compte-tenu de la faible attention portée au soutien de l'emploi des aînés, une question centrale apparaît à travers l'ambition de l'OMS d'assurer leur reconnaissance au sein d'un territoire ou d'une communauté. Ainsi, le véritable enjeu, tant en France qu'ailleurs dans le monde, concerne la manière dont nos sociétés concrétisent la participation des habitants plus âgés.

LE VÉRITABLE ENJEU INTERNATIONAL : DÉCLINER LA PARTICIPATION CITOYENNE DES HABITANTS ÂGÉS À LA DIVERSITÉ DES RÉALITÉS TERRITORIALES

L'approche VADA de l'OMS se distingue par sa « *transversalité* », c'est-à-dire, dans l'esprit de la Charte d'Ottawa de 1986 en faveur de la « *promotion de la santé* », par une volonté de prendre en compte une pluralité d'acteurs pour traiter de la « *santé* », et non pas seulement les experts du domaine. Son second trait distinctif est « *L'approche participative ascendante [qui] associe des personnes âgées à l'analyse et à la description de leur situation afin d'étayer les politiques publiques. Elle est recommandée par les Nations Unies pour donner aux personnes âgées les moyens de contribuer au tissu social et de participer à la prise des décisions. Les personnes âgées connaissant en définitive leur propre existence mieux que personne, l'OMS et ses partenaires les ont intégrées au projet dans chaque ville comme participants à part entière* » (Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 2007, p. 7).

Derrière cette déclaration de principe, que nous apprennent les mises en œuvre locales des pratiques VADA ? Comment s'organise une approche « *descendante* » ?

→ **PREMIÈREMENT**, toutes les villes entrées dans la démarche



VADA affirment vouloir mettre en place des démarches de consultation de leurs aînés. Ceci est une condition sine qua non pour débiter la démarche. Au Québec, les travaux de l'Équipe de recherche MADA ont permis d'évaluer l'opérationnalisation de ces démarches, d'abord dans le cadre de sept projets pilotes menés au Québec (Garon et al., 2014), ensuite via un questionnaire complété par plus de 300 municipalités. Par exemple, la vaste majorité des répondants mentionne utiliser des consultations participatives avec les aînés (groupes de discussion, forum communautaire, etc.) et des sondages adressés aux aînés. En outre, nous avons observé qu'une série de villes qui s'engagent sont issues d'une tradition historique dans laquelle les aînés sont déjà pris en compte sous des formes de conseils divers comme à Mons (Belgique), Barcelone (Espagne) ou Manchester (Royaume-Uni). S'il s'agit là d'un phénomène classique des « innovations sociales » que de réadapter l'existant, la nouveauté peut aussi se déployer dans de nouveaux conseils d'aînés ou dans le fait qu'une ville décide d'élargir sa prise en compte de la parole des aînés via différentes méthodes de consultation et d'implication au-delà des seuls membres de ces conseils. Cependant, il reste à mener une évaluation fine de l'influence de ces consultations sur la décision publique.

→ **DEUXIÈMEMENT**, il est crucial de mettre en avant le fait que la « consultation » des aînés, fut-elle organisée à grand renfort de communication et de marketing social, ne devrait pas être considérée comme l'ultime forme de « participation citoyenne », au risque de tomber dans les pièges de « l'injonction à la participation » (Carrel, 2013). Au contraire, et c'est le Québec qui en a souligné l'importance en appliquant les principes du « développement communautaire » (Garon et al., 2015 ; Audet et al., 2017), termes se rapprochant en France du « développement social territorial », pour éviter une lecture duale entre l'approche descendante et l'approche ascendante, il s'agit de lire les rapports dans les deux directions (des aînés vers les autres acteurs et les élus, et inversement). Cela se concrétise avec l'organisation d'un « comité de pilotage » dans lequel siègent des représentants d'aînés. Même s'il n'est pas exempt de limites, comme nous allons le préciser, cet outil de pilotage permet de ne pas limiter la « participation citoyenne » à une consultation éphémère en l'inscrivant dans la dynamique locale.

→ **TROISIÈMEMENT**, une série de questions se pose tant sur les aînés consultés que sur les aînés qui jouent le rôle de « porte-paroles » au sein de tels comités de pilotage ou de tout autre dispositif équivalent. Ailleurs, nous avons indiqué qu'un risque encouru dans ces cénacles, consiste à n'y retrouver que des « sénateurs de la participation » (REIACTIS, 2016),

soit des aînés (hyper)actifs et connectés, anciens élus, anciens membres d'associations en lien avec la municipalité, anciens syndicalistes et aux profils élevés en termes de catégorie socio-professionnelle ou culturelle. Si cette observation n'est pas neuve (Barnes et al., 2012), elle fait apparaître, à l'autre extrême du spectre, des « invisibles de la participation » qui n'auront pas les ressources ou qui ne seront pas formés pour s'impliquer dans de tels forums ou conseils. Ces invisibles risquent même de ne pas être pris en compte lors des consultations plus larges parce qu'ils n'apparaissent pas dans le spectre des « aînés implicables » (personnes très âgées, aînés immigrés, aînés handicapés, etc.). Pourtant, l'exemple de Barcelone nous a appris qu'une ville pouvait décider de mieux prendre en compte la parole d'aînés en situation de dépendance. Ainsi, la question de la participation citoyenne mérite bien d'être posée à l'échelle internationale. À partir d'un tel exercice, nous observons que si les enjeux sont similaires, ils se déclinent en fonction de contextes sociaux différents, de rapports variables entre les acteurs engagés et, in fine, selon une sensibilité différente à la nécessité (ou non) de prendre au sérieux la parole d'une pluralité d'aînés pour faire évoluer l'action publique. <

BIBLIOGRAPHIE

Audet, M., Paris, M., Dumas, A., & Garon, S. 2017, sous presse. Discours public de prévention et inégalités sociales de santé chez les aînés : Réflexions critiques et nouvelles perspectives en développement des communautés. Lien social et Politiques.

Barnes, M., Harrison, E., Murray, L., 2012. Ageing activists: who gets involved in older people's forums? Ageing and Society. 32, 261-280.

Carrel, M., 2013. Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires. ENS Éditions, Lyon.

Garon, S., Paris, M., Laliberté, A., Veil, A., & Bigonnesse, C. 2015. Age-Friendly City in Quebec (Canada), or « Alone it goes faster, together it goes further ». Dans F. G. Caro & K. G. Fitzgerald (Éds.), International Perspectives on Age-Friendly Cities (p. 119133). New York: Routledge.

Garon, S., Paris, M., Beaulieu, M., Veil, A., & Laliberté, A. (2014). Collaborative Partnership in Age-Friendly Cities: Two Case Studies from Quebec, Canada. Journal of Aging & Social Policy, 26(12), 7387.

Moulaert, T., Biggs, S., 2013. International and European policy on work and retirement: Re-inventing critical perspectives on active ageing and mature subjectivity. Human

Relations. 66, 23-43.

Moulaert, T., Garon, S. (Éds.), 2016. Age-Friendly Cities in International Comparison: Political Lessons, Scientific Avenues, and Democratic Issues. Springer, coll. International Perspectives on Aging, 14, Heidelberg, New York, Dordrecht, London.

Moulaert, T., Viriot Durandal, J.-P., 2013. De la notion au référentiel international de politique publique : Le savant, l'expert et le politique dans la construction du vieillissement actif. Recherches Sociologiques et Anthropologiques. 44, 11-31.

New York (N.Y.), New York Academy of Medicine. (Éds.), 2013. Age-friendly NYC: a progress report. New York Academy of Medicine, New York, N.Y.

Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 2007. Guide mondial des villes-amies des aînés. OMS, Genève.

REIACTIS, 2016. L'intégration sociale des personnes âgées et leur participation à l'action sur leur environnement. Comparaison entre quatre études de cas du Grand-Est français et des études de cas internationales ciblées au Québec, aux États-Unis, en Angleterre, en Belgique et en Espagne, Programme d'Études International sur le Vieillessement 1 (PEIV 1). REIACTIS, Dijon.

De la PARTICIPATION des aînés

DES PRATIQUES EN BELGIQUE FRANCOPHONE

LA PARTICIPATION

Engagement social, participation citoyenne, pouvoir d'agir, démocratie participative, consultation citoyenne, inclusion sociale, participation sociale, vie démocratique, vie associative, vie sociale, vie récréative... autant d'ingrédients du vieillissement réussi.

DES PRINCIPES

Le cadre d'orientation pour un vieillissement actif de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS, 2002)¹ est régi par les principes des Nations-Unies applicables aux personnes âgées. Il s'agit de l'indépendance, de la participation, de l'assistance, de l'épanouissement personnel et de la dignité. Le dispositif repose sur trois piliers pour favoriser une avancée en âge optimale : la santé, la sécurité et la participation.

En termes de participation, l'OMS indique que « les personnes vieillissantes continueront d'apporter une contribution productive à la société sous forme d'activités, rémunérées ou non, dès lors que les politiques et les programmes en matière de marché du travail, d'emploi, d'éducation, de santé et d'action sociale vont dans le sens de leur pleine participation à des activités socioéconomiques, culturelles et spirituelles respectant les droits fondamentaux de la personne, les capacités, les besoins et les préférences de ces personnes âgées ».



iStock

Plus précisément, les mesures envisagées dans ce référentiel mondial visent à « offrir des possibilités d'éducation et de formation tout au long de la vie ; à reconnaître et rendre possible la participation active des personnes âgées aux activités de développement économique, au travail formel et informel et aux activités bénévoles, selon les besoins, les préférences et les capacités de chacun » et enfin, à « encourager les personnes âgées à participer pleinement à la vie familiale et locale ».

DES THÉMATIQUES

Plus près de nous, l'équipe Villes Amies des Aînés au Québec (VADA-Québec, 2013) du Centre de recherche sur le vieillissement de l'Université de Sherbrooke a traduit ces recommandations dans une

vision plus opérationnelle du Guide mondial des Villes Amies des Aînés² (OMS, 2007). Dans son guide d'accompagnement pour la réalisation de la démarche Municipalité Amie des Aînés³, les chercheurs précisent que « la participation des aînés est visible dans toutes les sphères de la société : sociale, culturelle, spirituelle et économique. **Participer, c'est se voir inclus dans son milieu. Les aînés continueront ainsi à contribuer à des activités qui ont un sens à leurs yeux et un sens pour la société** ».

Tous les champs d'action de la démarche VADA tendent à favoriser directement ou indirectement la participation des aînés : le transport facilitant la mobilité ; les milieux de vie facilitant les échanges de voisinage ; la participation sociale facilitant la vie sociale et récréative ; l'inclusion sociale facilitant les relations intergénérationnelles ; l'engagement social et citoyen facilitant la vie associative et démocratique ; l'information et la communication facilitant les rapports de proximité et les services communautaires offrant des lieux de rencontre et de partage aux personnes vieillissantes.

DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Les coordinateurs du Réseau francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA)

1. OMS (2002) : Vieillir en restant actif. Cadre d'orientation. Genève http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/67758/1/WHO_NMH_NPH_02.8_fre.pdf

2. OMS (2007) : Guide mondial des villes Amies des Aînés. Genève http://www.who.int/ageing/publications/Guide_mondial_des_villes_amies_des_aines.pdf

3. Centre de recherche sur le vieillissement (2013) : Municipalité Amie des Aînés. Guide d'accompagnement pour la réalisation de la démarche Municipalité Amie des Aînés. Edition 2013-2014. Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke. Secrétariat aux aînés. Ministère de la Santé et des Services sociaux. Québec https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/guide_mada.pdf

à part entière, actifs dans les différents domaines de la vie sociale, avec les autres mais à leur façon, selon leurs aspirations et moyens et, renforcer ou instaurer des mécanismes réguliers de concertation et de dialogue permettant aux aînés, par le biais de leurs organisations représentatives, de contribuer à la planification, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation de chaque action du champ politique et social visant l'égalité et l'inclusion ».

Plus précisément, les CCCA ont « pour mission première de débattre des enjeux communaux afin de fournir aux autorités communales des recommandations pour développer des politiques qui tiennent compte des besoins des aînés. À travers leur représentation au CCCA, les aînés peuvent donc faire partager leur « expertise du quotidien » et formuler des avis sur des questions d'intérêt communal. Le Collège [des Bourgmestre et Echevins] auquel l'avis est adressé fait part des suites qu'il compte y donner. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité pour les CCCA d'organiser des sessions ayant pour thèmes d'autres matières que celles réglées à ce niveau (par exemple, la santé ou les pensions).

Le CCCA a pour mandat de faire connaître,

comprendre et prendre en compte les préoccupations, aspirations et droits des aînés résidant sur le territoire de la commune, en vue d'améliorer leur qualité de vie et d'assurer une meilleure harmonie sociale. Ainsi, les discussions du CCCA portent sur des matières d'intérêt communal telles que la sécurité, la mobilité, le logement, etc. ». Pour mettre en œuvre cette directive légale, nombre de CCCA entament des démarches pour identifier les besoins dans leur commune. Partant d'une intention légitime mais bien souvent sans réel support méthodologique fiable, les informations collectées ne sont que rarement utilisables. Plusieurs coordinateurs de CCCA ont fait appel au savoir-faire de l'Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH) en matière de traitement des don-

rappellent, dans le Guide français des Villes Amies des Aînés⁴, les enjeux de la démocratie participative. Pour ces auteurs, il s'agit de « repositionner les personnes âgées comme actrices de la société : de leur société... [...]. L'objectif de la démocratie participative au sein de la démarche Villes Amies des Aînés consiste donc à redonner la parole à ce public, parfois un peu oublié. » Ils estiment que « la prise en compte de leur avis est indispensable : leur vécu de la ville présente des particularités parfois très lointaines de celui des autres citoyens. » De plus, ils constatent que « ... lorsque les habitants ciblent les problèmes et trouvent des solutions, ils s'approprient les éléments mis en place et participent souvent, ce faisant, à leur réussite. La démocratie participative est un garant d'une meilleure efficacité des politiques publiques. »

ET EN BELGIQUE ?

Les Conseils Consultatifs Communaux des Aînés (CCCA)⁵ sont des structures de démocratie participative régies par circulaire de la Région wallonne. Non obligatoires, elles sont laissées à la décision du pouvoir communal dans le respect de son autonomie. Les CCCA sont renouvelables à chaque nouvelle mandature politique. Les membres y siègent à titre personnel ou à titre représentatif. Ils doivent être âgés de 55 ans et plus. Ils sont généralement secondés par un agent administratif communal et, dans la plupart des cas, l'élu local en charge de la politique des aînés en assure la présidence. Les finalités des CCCA visent à « intégrer les besoins des aînés dans les politiques menées par les pouvoirs locaux ; assurer le maintien des aînés en tant que citoyens



iStock

4. Lefebvre P-O, Chapon P-M (Coord.) (ND): Guide français des Villes Amies des Aînés. Bonnes pratiques à l'intention des acteurs locaux. La documentation française.

http://www.villesamiesdesaines-rf.fr/pdf/GFVAA_maquette_interieure_def_v6.pdf

5. Conseils Consultatifs des Aînés. Cadre de référence. Annexe de la circulaire du 2 octobre 2012 concernant le fonctionnement des conseils consultatifs communaux des aînés https://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/webdav/site/dgpl/shared/Circulaires/Institutions/20121002-CCCA_v2_d%C3%A9cembre2012.pdf

Coordination des associations de seniors (CAS) : <http://www.cas-seniors.be/>



nées pour mener à bien cette phase cruciale de la démarche VADA.

DE LA MISE EN PRATIQUE : POUR ET PAR LES AÎNÉS

Afin de soutenir les CCCA, l'OSH a donc développé un processus de diagnostic participatif⁶ pour et par les aînés. Répondant à sa mission d'offre de service aux communes, le dispositif est à la fois conforme à la rigueur scientifique nécessaire et aux caractéristiques de la participation décrites plus haut. La démarche ainsi élaborée place les membres des CCCA au centre du protocole d'enquête. Ils en sont les acteurs aux différentes étapes : de l'élaboration des hypothèses à la diffusion des résultats à la population et aux autorités. Ils sont également les parties prenantes actives de l'élaboration du plan d'actions issu des constats et des recommandations de l'enquête. Une approche similaire a été élaborée à l'Université de Manchester au Royaume-Uni⁷.

Concrètement, les CCCA rassemblent des volontaires au sein d'un groupe de travail. Ceux-ci, aidés par l'OSH et sur base des huit thématiques de l'OMS, construisent une grille d'entretien qui servira pour le recueil des données, soit en collecte individuelle, soit en collecte de groupe.

Pour le travail en individuel, les membres volontaires des CCCA interviewent des personnes âgées répondant à des critères de sexe, d'âge et d'urbanisation en fon-

ction de la structure locale du territoire. L'OSH assure la formation et le suivi des aînés-enquêteurs tout au long du processus. En moyenne, ils se réunissent toutes les 4 à 6 semaines. Les entretiens ont lieu à domicile. Les enquêteurs travaillent en binôme, l'un mène les échanges et l'autre transcrit les réponses.

Les personnes sont recrutées par la méthode dite « *Boule de neige* », les enquêteurs contactent dans leur entourage une personne répondant aux critères assignés par l'échantillonnage. Ils demandent ensuite à la personne interrogée de les introduire auprès d'une connaissance correspondant aux caractéristiques définies par l'échantillon et ainsi de suite.

Le fonctionnaire communal mis à la disposition du CCCA compile l'ensemble des données. L'analyse, de type analyse de contenu à l'aide d'un logiciel ad hoc, est réalisé par l'OSH, mais la grille d'analyse est construite avec les aînés. Les résultats sont discutés ensemble. Il en va de même pour la sélection des priorités et l'élaboration des recommandations à présenter aux élus et à la population. C'est le Conseil Consultatif qui communique les résultats aux autorités et à la presse. Actuellement, à Mons, première ville wallonne VADA, le plan d'action est en œuvre pour les aspects communication, information, cohésion sociale et mobilité. Des séances d'information sont organisées avec le concours de certains membres du comité de pilotage. La police locale

organise une remise à niveau en matière de sécurité routière. Le plan de cohésion sociale présente les nouvelles formes de solidarité locale comme l'accorderie, la gratifieria, la donnerie et le repair-café. Les animateurs du service Égalité des chances et Citoyenneté dirigent des sessions de sensibilisation aux nouvelles technologies d'information (utilisation d'un PC, d'un smartphone, opérations bancaires électroniques...). La centrale communale d'aide et de soins à domicile présente l'ensemble de l'offre de services aux seniors méconnue dans l'enquête. Parallèlement, le groupe VADA a souhaité soumettre les résultats des interviews individuelles à l'avis de groupements fréquentés par des seniors. Pour compléter non seulement la récolte des données initiale, les nuancer et récolter de nouvelles propositions d'actions mais aussi tenter de rejoindre des personnes âgées isolées. Une série de rencontres se déroulent actuellement dans divers lieux de vie. Les membres du groupe VADA vont présenter l'enquête auprès de clubs sportifs, de centres de loisirs, de maisons de quartier, de fanfares, de structures d'accueil et d'hébergement, clubs de danse de salon... L'objectif est d'informer les personnes âgées mais également de favoriser mixité sociale et mixité des âges, puisque les séances sont ouvertes à l'ensemble du public.

Dans deux autres communes de la Province de Hainaut engagées dans la démarche VADA, une approche de diagnostic de groupe va débuter d'ici peu dans les associations membres de leur CCCA. La recherche Wallonie Amie des Aînés (WADA), à laquelle l'OSH est associé, permettra d'étudier les différentes méthodes de sondage et d'élaborer un guide pratique pour réaliser des diagnostics participatifs pour et par les aînés. <

6. HOUIOUX G., STORME S., VANLIERDE A. (2014) : La participation n'a pas d'âge. Education Santé. Numéro 299 avril 2014 <http://educationsante.be/article/la-participation-na-pas-dage/>

7. Buffel, T. (Ed) (2015) Researching Age-Friendly Communities. Stories from Older People as Co-Investigators. Manchester: The University of Manchester Library. <https://extranet.who.int/agefriendlyworld/wp-content/uploads/2015/07/Researching-Age-Friendly-Communities.pdf> <https://extranet.who.int/agefriendlyworld/researching-age-friendly-cities-new-guide-and-film-to-working-with-older-people-as-co-researchers/>

VIEILLIR ACTEUR et CITOYEN de son territoire

Les questions de citoyenneté et de participation des personnes vulnérables aux projets qui les concernent sont au cœur des préoccupations de la Fondation de France depuis sa création en 1969 et apparaissent encore plus cruciales dans le contexte actuel.

Depuis plus de 45 ans, notre fondation soutient des projets de terrain répondant à des besoins peu ou mal couverts et concernant notamment les personnes fragilisées par le grand âge, la maladie, le handicap, une situation socioéconomique précaire etc. Dans le domaine des personnes âgées, le programme lancé en 1975 s'est d'abord centré sur la lutte contre l'isolement et le développement de services de transport en milieu rural, de clubs et d'universités du « 3^e âge », afin de favoriser la participation active des personnes âgées à la vie sociale. Puis, dès les années 80, la Fondation de France s'est intéressée au 4^e âge et à la dépendance, le 3^e âge constituant un âge très actif.

Ainsi, au tournant des années 2000, la Fondation de France a lancé un appel à projets intitulé « *Vieillir dans son quartier, dans son village, des aménagements à inventer ensemble* ». Il visait à soutenir des

réponses nouvelles imaginées conjointement par des acteurs gérontologiques et d'autres secteurs pour adapter les équipements, les services, l'habitat, en partant des attentes et besoins exprimés par les personnes âgées, afin que l'environnement des personnes (habitat, transports, loisirs, équipements culturels, de santé etc.) participe à améliorer leur qualité de vie et leur insertion sociale.

Parallèlement, dans les années 2000, la Fondation de France a mené une réflexion sur la participation des personnes vulnérables, qui a conduit à ouvrir un programme « *démarches participatives* », destiné à encourager des projets à visée de transformation sociale dans lesquels des personnes en difficulté ou vulnérables coconstruisent l'action qui fera évoluer leur situation mais aussi le système dans lequel ils évoluent.

Par ailleurs, le programme Personnes âgées a été témoin d'évolutions paradoxales du secteur gérontologique et, plus largement, de la société : d'un côté, notre société prône

de plus en plus l'autonomie jusqu'à la fin de la vie et a considérablement renforcé les droits des usagers et des personnes handicapées, dépendantes, malades et en fin de vie, affirmant leur citoyenneté pleine et entière dans des textes de loi, des chartes, des recommandations ; de l'autre, force est de constater la difficulté à respecter ces droits dans l'accompagnement des personnes dont les capacités physiques ou psychiques sont altérées par le grand âge, la maladie, le handicap : de nombreuses personnes âgées en établissement ou à domicile ne peuvent plus voter à défaut d'être accompagnées jusqu'au bureau de vote ; les personnes désorientées, en situation de handicap cognitif, sont trop souvent exclues des prises de décision les concernant, voire réduites à des objets de soins enfermés dans des lieux dits « *sécurisés* » ; les professionnels et les aidants, confrontés à la difficulté de concilier respect des libertés et sécurité des personnes ne disposent pas toujours des formations et du temps nécessaire pour analyser les risques

Agathe Gestin

Responsable du programme Grand Âge
de la Fondation de France



réellement encourus par la personne aidée et par eux-mêmes. Regarder les personnes dites vulnérables avant tout comme des personnes humaines demande un changement de regard, un « *pas de côté* » qu'il est difficile de faire dans une société pétrie de jeunisme, en quête d'immortalité et dans laquelle vieillesse rime souvent avec Alzheimer, naufrage, dépendance, mort. Pour la Fondation de France, permettre aux personnes âgées de rester citoyen à part entière jusqu'à la fin de sa vie signifie plusieurs choses : participer aux décisions qui les concernent, en tant qu'habitant de la « *Cité* », de s'impliquer dans des projets d'intérêt général, d'avoir un pouvoir d'influence sur leur vie et leur mort, sur l'évolution de leur quartier, de leur village, de leur pays.

Les célèbres mots d'Eleanor Roosevelt dans un discours de 1958 à l'occasion de l'anniversaire des dix de la Déclaration universelle des droits de l'homme gardent toute leur actualité : les droits fondamentaux, universels « *commencent près de chez soi en des lieux si proches et si petits qu'on ne peut les voir sur aucune carte du monde* ». Eleanor Roosevelt nous enjoint à respecter et à faire respecter ces droits dans tous lieux de notre vie quotidienne : le quartier, le lieu d'étude, le lieu de travail..., sans quoi, la notion de droits de l'homme n'a aucun sens. A la suite de l'appel à projets Vieillir dans son quartier, dans son village, la Fondation de France a lancé un nouvel appel à projets qui se propose de contri-

buer, modestement, aux réponses à ce défi. Pour permettre aux personnes âgées d'exercer autant que possible leurs droits et devoirs de citoyens, de s'engager à hauteur de leurs capacités et envies dans des actions collectives, trois domaines d'actions sont privilégiés.

→ **EN PREMIER LIEU**, nous soutenons des initiatives permettant aux personnes âgées de s'exprimer, d'être entendues et d'agir dans le cadre de projets menés sur leur territoire afin qu'elles gardent un pouvoir sur leur vie et sur leur environnement local. Il peut s'agir de créer des lieux de rencontres et d'activités partagées, de préférence intergénérationnels pour ne pas renforcer l'effet « *ghetto* », d'imaginer des habitats alternatifs à l'EHPAD (habitats intergénérationnels, participatifs), de favoriser une plus grande ouverture des établissements et services dédiés aux personnes âgées. Au quotidien, les équipes de certains établissements s'attachent à favoriser l'implication des résidents dans des activités de la vie ordinaire partagées avec les concitoyens de tous âges et de toute fonction : voisins, commerçants, familles, artistes, éducateurs sportifs, adhérents des clubs sportifs et de loisirs de la ville.

→ **EN SECOND LIEU**, sont encouragées les initiatives concrètes qui mettent les nouvelles technologies au service des liens sociaux. Le numérique, les réseaux sociaux « *envahissent* » nos vies, pour le meilleur et pour le pire. Face au flux incessant des nouvelles technologies, la prudence s'impose pour discerner celles qui améliorent la participation des personnes à la vie citoyenne locale, qui luttent efficacement contre l'isolement et répondent aux besoins et attentes des personnes âgées. Sans se substituer aux financements publics de la recherche et développement, la Fondation de France encourage des initiatives dans lesquelles

les personnes âgées sont coconceptrices ou coévaluatrices des technologies qui leur sont destinées. Plus que les technologies en elles-mêmes, nous nous intéressons au processus qui associe les personnes âgées et influe positivement sur leur implication dans les projets de développement local et, plus largement, dans la vie sociale locale. Par exemple, nous avons soutenu le projet d'échanges numériques entre deux EHPAD qui a conduit à la réalisation d'un blog et d'une plus grande ouverture des établissements sur leur environnement.

→ **ENFIN**, notre appel à projets prend en compte le nécessaire accompagnement des événements difficiles liés à l'avancée en âge. Il s'agit, pour nous, de lutter contre les facteurs d'isolement, d'exclusion et la ségrégation des âges par la création de lieux de réflexion collective sur le vieillissement, par des actions favorisant les solidarités de proximité et le repérage des personnes en situation de vulnérabilité durable ou ponctuelle. Les cafés sociaux, les animations itinérantes, les groupes de parole, les actions de tutorat à l'entrée en établissement, par exemple, concourent à limiter l'impact néfaste de ruptures comme la retraite subie, le décès d'un conjoint, l'éloignement de la famille...

La Fondation de France s'est également engagée aux côtés de la Fondation Médéric Alzheimer pour soutenir des actions et des recherches destinées à favoriser une meilleure inclusion sociale des personnes en situation de handicap cognitif. Témoin de l'évolution des mœurs et de démarches telles celles des « *Villes Amies des Aînés* » et des « *dementia friendly community* », la Fondation de France souhaite contribuer aux réflexions et actions menées pour déstigmatiser les personnes âgées et en particulier, celles dont l'image est détériorée par une maladie ou un handicap. Nous souhaitons que dans les années à venir, ces personnes puissent apporter leur contribution à la construction d'une société pour tous les âges, plutôt que d'une société « *adaptée* » au vieillissement, les personnes âgées ne constituant, après tout, qu'une catégorie sociale parmi d'autres. <



iStock

Et si la MUTATION démographique

ÉTAIT AUSSI UNE MUTATION DÉMOCRATIQUE ?

De quelle citoyenneté parle-t-on ? L'image du retraité qui se prélassé, en croisière, chaise longue est un cliché... Il est urgent de redonner du sens, à la citoyenneté de tous, à commencer par celle des retraités. Parler de la citoyenneté des retraités, c'est parler de leur place et de leur rôle dans la société et de leur capacité à peser sur ses orientations. Mais, pour que la citoyenneté n'en reste pas au niveau des principes et devienne effective, il faut au moins trois conditions :

→ **1^{ÈRE} CONDITION : Que la question de la citoyenneté des retraités soit concevable.** Elle ne l'est pas en 1945, ni en 1962 après le rapport Laroque. Elle l'est aujourd'hui, quand on a plus de 13 millions de retraités, qu'ils ont en moyenne plus de 20 ans de vie à la retraite et qu'ils représenteront 30 % de la population d'ici peu.

→ **2^E CONDITION : Que les retraités possèdent les qualités pour l'exercer.** Or, aujourd'hui il ne fait pas de doute qu'ils possèdent un certain nombre d'atouts (pour ce faire) : le poids du nombre, un horizon temporel important, un bon état de santé pour la majeure partie d'entre eux (même les maladies chroniques ne les empêchent pas d'agir), des revenus réguliers, ce qui est un luxe aujourd'hui, un niveau de ressources qui les situent au niveau de celui des actifs, quand il n'est pas plus élevé, un niveau d'instruction qui ne cesse d'augmenter et surtout, du temps qui devient une denrée rare dans une société débordée. On le voit, ils possèdent au moins autant que d'autres catégories les aptitudes à la citoyenneté

→ **3^E CONDITION : Il faut que la mise en œuvre de la citoyenneté soit réalisable**



et, pour ce faire, il faut, à la fois que les retraités veuillent exercer cette citoyenneté mais également que leur environnement le leur permette. Or, à ces deux niveaux, il existe actuellement d'importants obstacles.

JUGEMENTS À L'EMPORTE-PIÈCE

Du côté des retraités, le premier obstacle est de taille. Il tient au fait que les retraités, en dépit de caractéristiques communes, ne constituent pas un groupe social homogène comme les ouvriers par exemple. Ils sont une population qui connaît d'importantes disparités. Il peut même s'y développer des intérêts divergents et on semble loin d'une conscience collective.

De plus, l'observation de leurs pratiques ne laisse pas penser qu'ils cherchent à se constituer en groupe organisé pour la reconnaissance de leur citoyenneté : focalisation sur une conception de la retraite conçue comme un temps pour se consacrer à la famille, les amis et les loisirs, engagement majoritaire dans le bénévolat

social de proximité où ils ont des activités d'écoute, information et accompagnement, recherche de la convivialité et du lien social, rejet massif de l'engagement revendicatif, qu'il soit syndical ou associatif...

Du côté de la société, les freins sont tout aussi importants et les portes laissées à la mise en œuvre de leur citoyenneté sont plus qu'étroites. Une étude récente de l'École des Mines portant le titre évocateur de « *Les retraités oubliés et inutiles*, » rappelle l'invisibilité de plus de 11 millions de retraités. N'existent socialement que les hédonistes qui se dorment au Portugal et les personnes en lourde perte d'autonomie. Avec des jugements à l'emporte-pièce sur la valorisation sociale excessive du jeunisme, les critiques contre les nantis égoïstes, les injonctions à prendre moins de place pour la laisser à des plus jeunes, les politiques étatiques maintenant des interdictions (pas de crédit, interdiction de certaines activités comme les visiteurs de prison par exemple, la récurrente question de



iStock

la conduite automobile), sans compter la dévalorisation de l'avancée en âge dans les entreprises.

VOIE PRIVILÉGIÉE

Même si la nouvelle loi sur le vieillissement cherche à changer l'état des choses, le discours tenu ne va pas dans le sens de la reconnaissance d'un acteur collectif. De plus, le cantonnement dans le social des retraités, globalement très apprécié de l'État et des élus locaux, est aussi une manière de les tenir éloignés du politique. Une étude plus ancienne réalisée par l'IRES sur la CGT apporte des informations complémentaires dont certaines restent d'actualité, notamment l'attitude des différents acteurs.

Les élus locaux d'abord, qui adoptent vis-à-vis des retraités une logique compassionnelle et maternante (les papys et mamies) et de sous-citoyenneté avec la constitution d'activités centrées sur les loisirs ou une place dans des conseils spécifiques, comme les conseils d'anciens. Les CCAS, de leur côté, ont vis-à-vis des retraités une vision du Care, et l'ex-CODERPA (Comités Départementaux des Retraités et Personnes Âgées) -...- instances seulement consultatives comme le CNRPA (Comité National des Retraités et Personnes Âgées), sont clairement dans le social, accordant une priorité non au rôle des retraités mais à leurs besoins. Quant aux syndicats, leurs thèmes revendicatifs sont prioritairement d'ordre économique et social et ils demeurent peu audibles en matière de citoyenneté.

Trois remarques s'imposent donc :

→ Toute l'activité des retraités engagés

montre qu'il existe une citoyenneté de fait, latente mais non reconnue.

→ Les choses pourraient changer dans l'avenir sous l'effet de divers phénomènes : la montée croissante des baby-boomers aux comportements plus exigeants, le côtoiement, dans les nouveaux conseils des associations de personnes handicapées à la longue pratique de lobby, mais aussi l'inquiétude croissante des retraités face aux prévisions relatives au devenir de leur pouvoir d'achat et du système de santé. Il pourrait y avoir là occasions à constitution d'intérêts communs

→ Enfin, il faut se rappeler que le social dans lequel ils sont très implantés a toujours été une voie privilégiée de pénétration dans les affaires de la cité et du sens politique. Comme l'analyse Jean-Claude Guillebaudi : « Nos décideurs et nos éditorialistes s'embourbent

dans des débats archi-usés sur la social-démocratie ou la République. Nos sociétés civiles apprennent à lutter contre la mondialisation du fric en mondialisant la démocratie et l'urgence écologique. C'est bien d'une mutation démocratique qu'il s'agit. »

Mutation démographique, mutation démocratique, les choses importantes se passent désormais ailleurs que dans le seul pouvoir politique : dans les mouvements sociaux, dans les ONG, sur le web, et dans le syndicalisme Retraités qui construit un syndicalisme non d'entreprise mais de société. C'est de cette manière que vont se construire les sociétés de demain.

Nos démocraties vivent une transformation radicale. La citoyenneté des retraités y prendra toute sa place. <



iStock

MOBILISER et IMPLIQUER les citoyens en renforçant leur « pouvoir d'agir » :

UN LEVIER ESSENTIEL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES ET UN ACCOMPAGNEMENT NÉCESSAIRE

PASSER DE L'ENVIE À L'ACTION

La capacité des citoyens et des acteurs locaux à être forces de proposition, à prendre l'initiative et à agir concrètement dans les territoires constitue un fondement et un levier essentiel du développement durable. Le réseau des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE)¹ en est persuadé et est déterminé à accompagner localement ces citoyens et ces acteurs pour les aider à révéler leur « *pouvoir d'agir* », comme il l'a inscrit dans sa Charte nationale².

Les CPIE sont des associations labellisées qui agissent sur leurs territoires pour que les personnes et les organisations (collectivités, associations, entreprises...) prennent en compte **les questions environnementales** dans leurs décisions, leurs projets et leurs comportements, en faveur d'un développement durable. Deux modes d'action les animent : la sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement, l'accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets d'acteurs.

En l'espace de 40 ans, les CPIE ont sensibilisé des millions de jeunes et d'adultes et ont ainsi largement participé à la prise de conscience des enjeux environnementaux par la population française. Le défi à relever aujourd'hui et qui s'impose à tous : passer à l'acte ! Car réussir le pari du développement durable ne se fera pas sans une mobilisation forte et large des individus et des organisations, et les CPIE croient fermement que la société possède en elle-même les ressorts pour se métamorphoser dans une vision à long terme, à travers plus d'équité et plus de solidarité.



Stéphanie Torrealba

Directrice adjointe

Union nationale des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement

INVENTER DES SOLUTIONS ADAPTÉES AUX TERRITOIRES

Les CPIE sont convaincus que les changements nécessaires pour répondre sans attendre aux enjeux globaux du développement durable commencent au niveau local, par la prise de conscience citoyenne et la recherche collective de solutions adaptées au territoire, afin d'imaginer de nouvelles formes de développement, respectueuses de la planète et des individus.

Si chacun peut agir à son échelle, il faut donc toucher les personnes dans leur quotidien, leur cadre de vie ou de travail, leurs moments d'épanouissement, leurs engagements militants ou politiques, autant de portes d'entrée possibles sur le développement durable. Sans cette interpellation préalable, il n'y a pas d'implication à attendre, en dehors des personnes qui sont déjà convaincues. C'est cet objectif de sensibilisation que se donnent les CPIE qui, partout en France, informent, expliquent, apportent de la connaissance et des ressources, afin qu'adultes comme enfants, jeunes ou moins jeunes, élus, professionnels ou salariés, chacun soit en mesure de faire ses choix d'alimentation, de déplacement, de consommation ou de loisirs en connaissance de cause.

Les Observatoires Locaux de la Biodiversité, démarches de sciences participatives que les CPIE animent, en sont une illustration³ :

elles permettent à tout un chacun de devenir, dans son jardin ou son lieu de vie, un observateur de la biodiversité et un acteur de sa préservation. Les habitants volontaires sont informés et outillés par les CPIE pour savoir reconnaître les espèces et, selon des protocoles scientifiques simples, contribuer à la recherche scientifique et à la collecte de données, qui nourriront les politiques publiques locales. C'est le cas de la démarche « *Un dragon ! dans mon jardin ?* » qui vise la préservation des grenouilles, salamandres et autres amphibiens.

Le niveau local est également intéressant pour construire l'action collective. Le développement durable, dans toutes ses dimensions, appelle la recherche de solutions transversales, décloisonnées, à bâtir dans les territoires au plus près des habitants, des collectivités locales, des professionnels, des associations...

C'est cette approche nécessairement complexe et multi-acteurs, avec des parties prenantes de natures et d'horizons différents, que le réseau des CPIE a choisi d'adopter dans sa manière d'accompagner les porteurs de projets vers le développement durable. Elle nécessite donc un savoir-faire et une expérience dans l'animation du dialogue territorial, que pratiquent les CPIE. Elle nécessite aussi du temps : le temps de la réflexion et de

1. Le réseau des CPIE réunit 80 associations labellisées « Centre permanent d'initiatives pour l'environnement », implantés dans plus de 60 départements.

Il représente 11 000 bénévoles et près de 900 salariés. Il est animé par l'Union nationale des CPIE, reconnue d'utilité publique.

2. <http://www.cpie.fr/spip.php?article4275>

3. <http://olb.cpie.fr/>

l'intégration, celui du changement, celui de la mise en action et celui de la progression. Enfin, elle oblige à bien connaître chaque territoire avec ses caractéristiques, ses enjeux, son organisation spatiale et institutionnelle, ses dynamiques, mais aussi ses évolutions qu'il faut pouvoir accompagner en innovant.

METTRE LES CITOYENS ET LES ACTEURS AU CŒUR DES PROJETS

Pour les CPIE, révéler le pouvoir d'agir des citoyens et des acteurs signifie accompagner les personnes pour qu'elles puissent exercer collectivement ou individuellement un plus grand contrôle sur ce qui est important à mettre en œuvre pour elles et pour leur territoire, au regard des enjeux environnementaux. Cet accompagnement par les CPIE se joue à quatre niveaux :

- 1. se rapprocher des citoyens et des acteurs, aller là où ils sont ;
- 2. être à l'écoute de leurs besoins et accompagner le débat pour permettre l'expression des préoccupations de chacun et pouvoir poser un diagnostic collectif ;
- 3. permettre l'identification de solutions par les citoyens et les acteurs eux-mêmes, accompagner la formalisation du projet et l'étude de sa faisabilité, en apportant des ressources et des retours d'expériences vécues dans d'autres territoires et partagés au sein du réseau national des CPIE ;
- 4. accompagner la mise en œuvre du projet, outiller ses porteurs sur les plans méthodologiques et techniques, faciliter l'autonomisation des citoyens et des acteurs dans la conduite de l'action, pour que les solutions se mettent effectivement en place.

Cette nouvelle façon d'aider les projets citoyens à naître et à exister implique donc de repenser la place des habitants dans la réflexion (très en amont des projets) et dans l'action (centrale et permanente). Elle entraîne nécessairement des évolutions dans les méthodes d'animation à utiliser. C'est cette méthode que le CPIE Pays de Nantes a utilisée dans l'accompagnement d'un bailleur social et ses équipes pour améliorer les conditions de gestion des encombrants dans le quartier La Halvêque : la sensibilisation des locataires par une présence en pied d'immeubles, une information des habitants, l'organisation

d'ateliers de réemploi (vélos, meubles, cartons, vêtements), le recueil des doléances, l'expression des habitants et la formulation de propositions. Cette action a amené les habitants à prendre en main collectivement leur cadre de vie et à l'améliorer en inventant leurs propres solutions.

Renforcer le pouvoir d'agir des citoyens et des acteurs ne consiste pas pour autant à déposséder les décideurs de leur rôle de décision. Il y a, pour chaque projet, un équilibre fin à trouver qui consiste à donner une place réelle aux bénéficiaires des actions dans l'élaboration des solutions, tout en amenant les élus à faire les choix qui engagent leur collectivité en connaissance de cause. C'est un renforcement de la responsabilité



de chacun dans la vie collective, en toute transparence.

PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT IMPLIQUANT

Pour les CPIE, il s'agit bien de « faire avec » ou de « faire ensemble », et non pas de « faire à la place de », afin que chaque personne accompagnée se sente responsabilisée et valorisée dans ses choix et dans ses engagements. Cela implique d'être à l'écoute des attentes, mais aussi de permettre l'expression de la pluralité des points de vue.

Les CPIE revendiquent ce rôle de facilitateurs. Leur principe d'action est de ne pas appliquer de méthode toute faite. Parce qu'ils considèrent que les réponses ne peuvent être uniques et stéréotypées, les CPIE donnent une place importante à l'initiative, à l'imagination et à l'expérimentation dans leurs accompagnements. Ils mettent leur connaissance du territoire et des enjeux au service de la construction du

projet : animation et conduite de projet multi-acteurs, concertation territoriale, sensibilisation et pédagogie, expertise méthodologique..., en s'adaptant aux besoins et aux attentes de ses porteurs.

Cette approche est en particulier au cœur de la DDmarche, démarche d'amélioration continue vers le développement durable adaptée aux communautés de communes et d'agglomération, mise au point par Territoires

Conseils (un service de la Caisse des Dépôts) et l'Union nationale des CPIE avec son réseau. Elle est engagée dans près de 50 territoires en France¹.

Avec cette démarche, l'intercommunalité construit en moins d'un an son premier plan d'action de développement durable. Pour y parvenir, le CPIE anime des séances de réflexion collective avec des techniques dynamiques, où les élus partagent la vision de ce qui se fait déjà sur le territoire, se fixent eux-mêmes un cap et choisissent les domaines d'action prioritaires à privilégier en fonction des moyens dont ils disposent. C'est cette démarche que la communauté de communes du Pays de Mormal (Nord) met en œuvre depuis 2015 avec l'accompagnement du CPIE Bocage de l'Avesnois et, avec des méthodes tout aussi participatives, qu'il l'appuie depuis 2016 dans sa démarche « *Communauté amie des aînés* » en mobilisant la force bénévole d'auditeurs recueillant les points de vue et besoins des aînés du territoire. <